

# Rochesson

Bulletin municipal 2024 - N°41



*Fête des mères*



*Activités à la garderie*



*Le CMJ à la caserne de Gérardmer*



*Remise des dictionnaires*

# Editorial



*Chers Rochenats,*

*Au fil des pages de ce 41<sup>ème</sup> bulletin vous revivrez les animations qui ont rythmé l'année écoulée. Cela est possible grâce aux associations qui à l'image du sotré bondissant de la couverture sont dynamiques et pleines d'énergie ! Ce lutin de nos forêts a été récompensé par un premier prix au défilé de la fête des jonquilles ! Je remercie tous les bénévoles qui ne ménagent pas leur temps et leurs forces pour donner une image positive de la commune.*

*Vos élus sont toujours mobilisés pour la collectivité. Ainsi les travaux engagés se poursuivent.*

*La reconstruction du pont des Truches est un lourd dossier, soumis à de nombreuses réglementations environnementales. Le début des travaux devrait avoir lieu à la fin de l'été. Les autres ponts sur le Bouchot devront faire l'objet de surveillance.*

*Les travaux de voirie se sont poursuivis et un projet plus conséquent concerne la rue de l'Église qui a besoin de rajeunissement. Les études sont en cours. L'accès à la cantine est davantage sécurisé avec un panneau clignotant et l'interdiction de stationnement en amont.*

*Les travaux sur le réseau d'eau se poursuivent. Vous trouverez un article détaillé en page 9.*

*Une première étude financière de réhabilitation de la friche impose de retravailler le dossier en tenant compte des études d'environnement et de pollutions.*

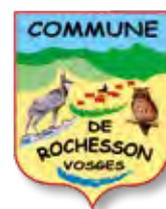
*L'école a bénéficié d'un équipement numérique, subventionné par le département dans le cadre du dispositif « Territoires Numériques Éducatifs ». La rentrée 2024 s'effectuera encore avec 3 classes mais la baisse prévisible des effectifs impose de réfléchir à d'autres possibilités de fonctionnement, en lien avec les communes voisines.*

*La fibre est maintenant une réalité pour les communications. Les abonnés éloignés du centre profitent d'un meilleur débit. Certaines habitations présentaient des cas particuliers de raccordement mais les services de Losange, contactés par la commune ont fait le nécessaire.*

*La présence d'un centre de premier secours, de nombreux artisans et commerçants, une équipe d'agents qualifiés et consciencieux et un environnement font de notre commune un lieu où il fait bon vivre. Que cela se poursuive en cultivant la tolérance, l'amitié et le partage.*

*Bien à vous.*

**Jeannine BASTIEN, Maire**



# Renseignements pratiques

- **MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE**  
 Internet : <http://rochesson.free.fr>  
 Messagerie : [mairiederochesson@orange.fr](mailto:mairiederochesson@orange.fr)  
 ☎ 03.29.61.78.18  
 Horaires d'ouverture :  
 du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00
- **CANTINE GARDERIE** ..... ☎ 03 72 67 00 50
- **CENTRE MUNICIPAL** ..... ☎ 09 72 59 49 79
- **ECOLE PRIMAIRE** ..... ☎ 03.29.61.73.56
- **ECOLE MATERNELLE** ..... ☎ 03.29.24.91.71
- **MEDIATHEQUE de VAGNEY** ..... ☎ 03.29.23.36.36
- **COLLEGE DE VAGNEY** ..... ☎ 03.29.24.73.29
- **GENDARMERIE** ..... ☎ le 17  
 Permanences à Saulxures-sur-Moselotte ☎ 03.29.24.60.18
- **SAPEURS POMPIERS DE ROCHESSON** ..... ☎ le 18
- **SAMU** ..... ☎ le 15
- **HOPITAL DE GERARDMER** ..... ☎ 03.29.60.29.60
- **HOPITAL DE REMIREMONT** ..... ☎ 03.29.23.41.41
- **Cabinet infirmier VAGNEY** ..... ☎ 03.29.24.75.21
- **ADMIR DU BAN DE VAGNEY** ..... ☎ 03.29.24.70.48
- **RESTOS DU CŒUR** ..... ☎ 06 79 50 27 87
- **MEDECINS GENERALISTES**
  - Groupe médical - Vagney ..... ☎ 03.29.24.71.40
  - Drs Braun et Bohr - Vagney ..... ☎ 03.29.24.92.29
  - Dr Marquis - Vagney ..... ☎ 03.29.61.70.40
- **PÉDIATRE** ..... ☎ 03.29.24.48.94  
 Dr DEPUSET MORGE Frédérique - Vagney
- **CABINET VETERINAIRE** ..... ☎ 03.29.24.99.87  
 Dr FRANCOIS et Dr ABANOU
- **SERVICE DE GESTION COMPTABLE**  
**DE GERARDMER** ..... ☎ 03.29.63.09.89
- **ONF Agent patrimonial** ..... ☎ 03.29.61.73.70  
 M. Alric ROUY
- **MISSION LOCALE** ..... ☎ 03.26.62.39.15  
 Pays de Remiremont
- **CULTE CATHOLIQUE** ..... ☎ 06.88.76.35.56  
 Père Piotr WILK
- **VOSGES MATIN** ..... ☎ 06 15 90 02 04  
 M Gérard CUNIN
- **VOSGES MATIN REMIREMONT** ..... ☎ 03 29 62 04 03

## LOCATION DU CENTRE MUNICIPAL

LOCATION DE LA SALLE	
Pour les Rochenats	180,00 €
Pour l'extérieur	350,00 €
Pour les associations dont le siège est à Rochesson	Gratuit
Tarif pour une deuxième journée :	50% du tarif du 1 <sup>er</sup> jour
Tarif pour troisième journée :	75% du tarif du 2 <sup>ème</sup> jour
Location de la salle pour quelques heures (apéritif ou réunion)	80,00 €
LOCATION DE LA CUISINE	
Location de la cuisine par jour	140,00 €

*La location de la cuisine comprend l'utilisation des couverts, du lave-vaisselle, de l'armoire frigorifique, du congélateur, la batterie de cuisine et la fourniture de gaz*

## LOCATION DE LA CANTINE

*(Service réservé aux Rochenats)*

	Sans la cuisine	Avec la cuisine
Personnes privées	par jour : 80 €	par jour : 140 €
Associations	par jour : 35 €	par jour : 80 €

# Démarches administratives



## ■ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

### DEMANDE

(validité : 10 ans pour les mineurs et 15 ans pour les majeurs). Chaque personne doit être présente pour déposer et retirer la carte d'identité (enfants compris).

Vous devez désormais accéder au système de pré-demande en ligne sur le site :

<https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

et prendre rendez-vous ensuite en Mairie (Remiremont, Gérardmer, la Bresse, Vagney) muni de votre numéro de pré-demande et des justificatifs nécessaires :

- Un justificatif de domicile de moins d'un an (original) à votre nom (facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition.)  
*(Vous êtes majeur, vous résidez chez vos parents et vous n'avez pas de justificatif à votre nom : le justificatif sera celui de vos parents, accompagné de leur carte d'identité et d'une attestation sur l'honneur avec la formule : « je soussigné (nom, prénom) déclare sur l'honneur que mon fils/ma fille (nom, prénom) est domicilié chez moi (adresse), depuis plus de 3 mois »)*
- Deux photographies d'identité récentes (moins de 6 mois), identiques, non découpées, sans aucune indication au dos.

### RENOUVELLEMENT

- Ancienne carte nationale d'identité sécurisée

### PERTE

- Déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie ou commissariat),
- timbre fiscal de 25 € dématérialisé : (en ligne ou au bureau de tabac),
- un document avec photo : passeport, carte vitale, permis de conduire...

**MINEURS** (présence obligatoire d'un des 2 parents avec sa pièce d'identité)

- Parents mariés : justificatif de domicile
- Parents divorcés ou séparés (suivant le cas) : Convention et jugement de divorce ou de séparation instaurant l'autorité parentale et le mode de garde

En cas de résidence alternée :

- avec jugement : autorisation écrite de l'autre parent et copie de sa pièce d'identité justificatif de domicile pour chaque adresse
- sans jugement (accord amiable) : déclaration commune signée par les deux parents accompagnée de leurs pièces d'identité et justificatif de domicile pour chaque adresse

• Parents non mariés :

- Justificatif de domicile aux 2 noms ou au nom du père.  
À défaut, autorisation écrite de l'autre parent et copie de sa pièce d'identité
- autorisation écrite de l'autre parent.

### FEMMES MARIÉES, VEUVES

- acte de mariage si le nom d'épouse n'existe pas sur l'ancienne carte (moins de 3 mois)
- acte de décès de l'époux en cas de veuvage si non veuve sur l'ancienne carte (moins de 3 mois)
- jugement de divorce autorisant la femme divorcée à conserver l'usage du nom de son époux ou autorisation écrite de l'ex-conjoint avec photocopie de sa carte d'identité.

### PEUT-ON VOYAGER AVEC UNE CARTE D'IDENTITÉ DE PLUS DE 10 ANS ?

En 2014, la durée de la carte de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans :

- si vous étiez majeur au moment de sa délivrance,
- si la carte était encore valide le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Vous pouvez voyager à l'étranger **à condition** que le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration. Pour savoir si ce pays accepte une carte d'identité valide mais facialement périmée, il convient de consulter la rubrique [le site du ministère des affaires étrangères](#) (rubrique Entrée/Séjour).

**Attention : pour éviter tout désagrément, il est préférable de voyager avec un passeport valide si vous en possédez un. Si vous n'avez pas de passeport, vous pouvez demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en produisant un justificatif d'un voyage à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage.**

# Démarches administratives

## ■ DEMANDE DE PASSEPORT

Vous devez désormais accéder au système de pré-demande en ligne sur le site :

<https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

et vous présenter ensuite en Mairie (Remiremont, Gérardmer, la Bresse, Vagney) muni de votre numéro de pré-demande et des justificatifs nécessaires :

- un justificatif d'identité
- une photo d'identité conforme
- un timbre fiscal dématérialisé (en ligne ou au bureau de tabac)
- passeport délivré à un adulte de + de 18 ans : **86 €**
- passeport délivré aux mineurs de + de 15 ans : **42 €**
- passeport délivré aux mineurs de - de 15 ans : **17 €**



## ■ RENOUELEMENT PERMIS DE CONDUIRE POIDS LOURD

La visite médicale est la première étape des démarches à effectuer pour le renouvellement du permis de conduire poids lourd.

La visite médicale doit être passée :

- Tous les 5 ans lorsqu'on exerce le métier de chauffeur et que l'on a moins de 60 ans
- Tous les 2 ans lorsqu'on exerce le métier de chauffeur et que l'on a entre 60 et 76 ans
- Tous les ans après 76 ans

**Important : La visite médicale doit être passée avant la fin de validité du permis.**

Si la date limite du contrôle médical est dépassée le permis perd sa validité mais n'est pas annulé.

### Que faire lorsqu'on doit passer la visite médicale pour obtenir ou renouveler son permis poids lourd ?

- Prendre rendez-vous avec un médecin agréé par la préfecture.
- Se procurer les documents suivants pour la visite médicale de renouvellement du permis :
  - le formulaire Cerfa n°14880\*02
  - 1 pièce d'identité
- Se présenter au rendez-vous fixé avec le médecin agréé.  
(Le médecin peut éventuellement demander des examens complémentaires ou le passage en commission.)

Une fois la visite médicale passée, il faut enregistrer la demande de renouvellement du permis poids lourd directement sur le site internet de l'Agence Nationale

des Titres Sécurisés (ANTS), (la préfecture ayant fermé le guichet permis de conduire).

Vous aurez besoin de documents pour enregistrer votre demande :

- un justificatif de domicile
- un justificatif d'identité
- le permis de conduire
- 1 photo d'identité numérique agréée ANTS (**à faire chez un photographe agréé ANTS**)
- le document remis par le médecin lors de la visite médicale.

Il faut créer son compte ANTS (chaque personne doit créer son espace personnel). Avant d'y enregistrer sa demande de permis, il faut avoir une adresse mail (ou se connecter à son espace personnel «France Connect» si vous avez déjà un compte).

Une fois mon compte ANTS créé :

- Pour effectuer en ligne sa demande de renouvellement de permis il faut tout d'abord se connecter à « Mon espace conducteur ». Cliquez ensuite sur « Ajouter une demande ». Remplir avec les informations demandées.
- Suivre le renouvellement du permis poids lourd.
- Le suivi du dossier peut se faire sur internet <http://www.permissedeconduire.ants.gouv.fr/> avec son numéro de permis de conduire.
- Si vous avez créé votre espace personnel vous pouvez aussi recevoir un email ou un SMS à la livraison du permis en préfecture.

**Si vous rencontrez des difficultés pour créer votre compte ANTS ou que vous n'êtes pas familier avec l'informatique, vous pouvez vous rendre à la Maison des Services au Public.**

## ■ DEMANDE D'EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE

Les modalités de demande et de délivrance d'un extrait de casier judiciaire sont désormais entièrement réalisables en ligne depuis le mois de septembre 2018. Désormais, il est possible de demander son « bulletin n° 3 » – indispensable pour un certain nombre de démarches administratives et réclamé par certains employeurs – entièrement en ligne. Les demandeurs peuvent, au choix, demander à recevoir leur extrait de casier judiciaire par mail ou par courrier – le bulletin reçu par mail étant désormais utilisable directement par le demandeur.

La demande peut toujours être faite par courrier postal, en écrivant au Casier judiciaire national (44317 Nantes cedex 3).

Adresse du site de demande de délivrance :  
[casier-judiciaire.justice.gouv.fr](https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr)

Adresse du site de vérification d'un bulletin n°3 reçu :  
[casier-judiciaire.justice.gouv.fr/verif](https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/verif)

## ■ RÉTABLISSEMENT DE L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, les mineurs quittant le territoire français non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale doivent avoir une autorisation de sortie du territoire.

L'autorisation de sortie du territoire, dont le mineur devra avoir l'original en sa possession prendra la forme d'un formulaire CERFA signé par un seul titulaire de l'autorité parentale. Elle devra être accompagnée d'une copie du titre d'identité de son signataire. Le passeport seul ne vaut plus autorisation de quitter le territoire français.

Il n'y aura pas de procédure d'enregistrement en mairie ou en préfecture. Le formulaire est disponible en ligne et accessible librement sur le site internet [service-public.fr](http://service-public.fr) :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121)

## ■ SNCF : CARTE FAMILLE NOMBREUSE

Au-delà des transports ferroviaires, la carte « Famille nombreuse » permet d'accéder à de nombreux avantages commerciaux, dans tous les grands secteurs de la vie quotidienne. La carte est valable 3 ans, le dossier de demande est disponible en mairie, dans une gare, à la CAF ou la MSA.



## ■ ARRIVÉE ET DÉPART DANS LA COMMUNE

Lors de l'arrivée dans la commune, il est important de venir vous déclarer en mairie. Bien que n'étant plus obligatoire, cette démarche facilite grandement la gestion des administrés, (liste électorale, connaissance des abonnés aux services publics, eau, assainissement, déchets...)

De même, lorsque vous quittez la commune, n'oubliez pas de prévenir la mairie et de communiquer votre nouvelle adresse.

Nous vous remercions vivement pour ces démarches qui permettent un meilleur suivi des services, mais aussi qui permettent de mieux se connaître.



## ■ IMMATRICULATION DE VEHICULES

Afin de réaliser vos démarches en ligne, et pour conserver un historique et un suivi de vos demandes, vous devez au préalable **créer un compte ANTS** ou bien **utiliser une identité France Connect**.

Démarches réalisables en ligne :

- Demande de duplicata (En cas de perte, de vol, de détérioration)
- Demande de changement d'adresse
- Demande de changement de titulaire
- Déclaration de cession de véhicule
- Immatriculer pour la 1<sup>re</sup> fois en France un véhicule neuf ou d'occasion,
- Signaler une erreur ou un changement sur vos données personnelles
- Signaler une erreur ou un changement sur la situation de mon véhicule :  
Obtenir un justificatif, un certificat de situation administrative détaillé, une fiche d'identification du véhicule ou autres demandes.

# Budget

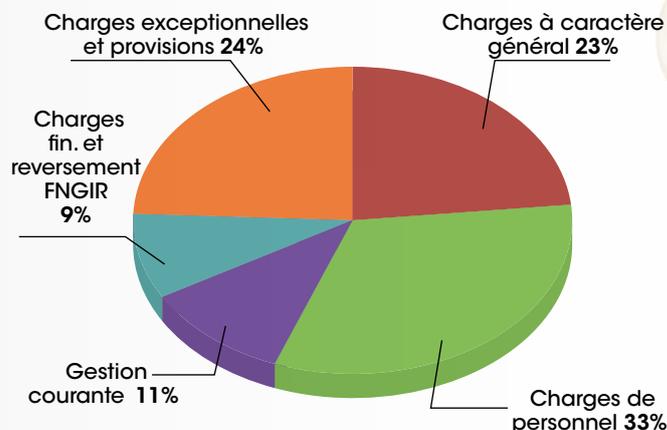
## BUDGET COMMUNAL

### Fonctionnement Dépenses

1 : Charges à caractère général .....	168 747,35 €
2 : Charges de personnel .....	233 928,71 €
3 : Autres charges gestion courante .....	78 782,89 €
4 : Charges fin. et reversement FNGIR .....	64 871,22 €
5 : Charges exceptionnelles* et provisions.....	175 681,25 €
<b>Total.....</b>	<b>722 011,42 €</b>

\* Suite au transfert de la compétence eau à la communauté de communes, l'excédent de fonctionnement du budget eau a été comptabilisé en recettes sur le budget communal, puis versé à la communauté de communes des Hautes Vosges, pour un montant total de 152 341.25 €.

Dépenses réelles 2023 : .....	722 011,42 €
Dépenses d'ordre 2023 : .....	9 480,80 €
Dépenses totales : .....	731 492,22 €



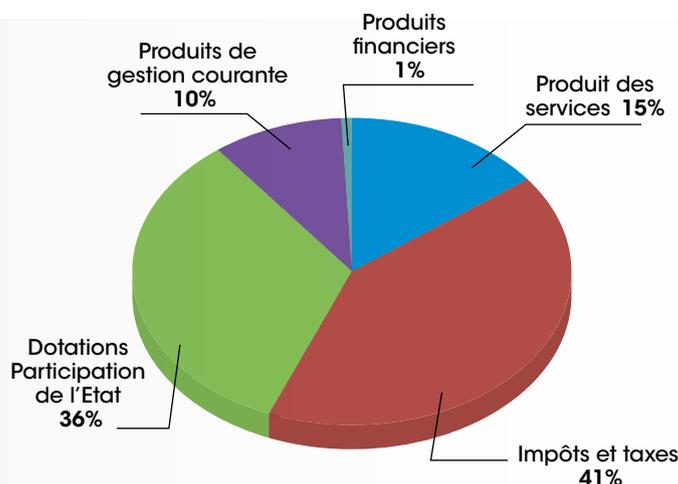
### Fonctionnement Recettes

1 : Produits des services .....	102 683,52 €
2 : Impôts Taxes .....	287 890,52 €
3 : Dotations Participations de l'Etat .....	232 229,20 €
4 : Autres produits de gestion courante .....	67 283,08 €
5 : Produits financiers et exceptionnels .....	5 416,41 €
<b>Total.....</b>	<b>695 502,73 €</b>

Recettes réelles 2023 : .....	695 502,73 €
Recettes d'ordre 2023 : .....	3 336,92 €
Recettes totales 2023 : .....	698 839,65 €

**Excédent reporté\* : 1 151 645,98 €**

\* Suite au transfert de la compétence eau au 1.1.2023, l'excédent reporté communal comporte également l'excédent du budget eau d'un montant de 152 341.25 €



## BUDGET COMMUNE - GESTION 2023

### Investissement

- Dépenses : ..... 368 145,57 €  
Dont 158 681,66 € correspondent au versement de l'excédent d'investissement du budget eau à la CCHV
- Recettes : ..... 163 268,77 €
- Report de l'excédent : ..... 295 220,33 €  
Dont 218 681,66 € émanent de l'excédent d'investissement du budget eau
- Résultat ..... : + 90 343,53 €

## BUDGETS ANNEXES - GESTION 2023

### BUDGET FORET

#### Fonctionnement

- Dépenses : ..... 38 044,72 €
- Recettes : ..... 52 204,18 €
- Report exercice : ..... + 69 274,65 €
- RESULTAT DE CLOTURE : excédent de ..... 83 424,11 €

#### Investissement

- Dépenses : ..... 0,00 €
- Recettes : ..... 0,00 €
- Report exercice : ..... 0,00 €
- Résultat de ..... 0,00 €

Les ventes de bois ont généré 45 271,34 € - Les loyers de chasse fournissent 6 403,15 €

### LA CHAUFFERIE BOIS

#### Fonctionnement

- Dépenses : ..... 60 203,67 €
- Recettes : ..... 63 852,05 €
- Report exercice : ..... + 19 676,60 €
- RESULTAT DE CLOTURE : excédent de ..... 29 166,20 €

#### Investissement

- Dépenses : ..... 30 682,54 €
- Recettes : ..... 30 077,35 €
- Report exercice : ..... - 9 489,60 €
- Déficit de ..... 10 094,79 €

# Le réseau d'eau

## ■ PRÉSENTATION

Le réseau d'eau de la commune comprend l'ensemble des éléments qui permettent le transport de l'eau de son lieu de captage aux compteurs des usagers.

L'eau qui alimente ce réseau provient de deux endroits :

- Les captages des « Faings le Bois » sont des sources regroupées dans une chambre de réunion avant de rejoindre le réservoir du Droit par gravitation.
- Le captage de « Cutin » consiste en un pompage dans une source souterraine située en fond de vallée. L'eau rejoint le réservoir de la Vierge par pompage.

Chaque réservoir contient 300 m<sup>3</sup> dont 100 m<sup>3</sup> de réserve incendie.

4 stations de traitement rendent cette eau conforme aux normes exigées en matière d'eau destinée à la consommation humaine.

L'eau est ensuite distribuée aux usagers par 21 km de conduites souterraines. Cela représente 530 abonnés

Ainsi toute la commune est alimentée, hormis quelques habitations isolées ou situées trop en altitude.

Ces installations sont suivies quotidiennement par les agents de la commune sous la responsabilité de Jérôme Didier le fontainier, secondé par Alexandre Toussaint. Ils se rendent sur le terrain régulièrement et bénéficient d'informations transmises par la télégestion.

## ■ LES TRAVAUX

Le réseau d'eau a été créé dans les années 1960. Il a régulièrement été amélioré, équipé pour répondre aux normes mais des travaux supplémentaires se sont avérés indispensables pour répondre aux enjeux de notre époque.

L'eau est passée en quelques décennies d'un bien qui semblait inépuisable à une ressource qu'il faut économiser.

Pour cela, un important projet de travaux a été mis en œuvre dont la finalité est la recherche et la réparation des fuites. L'objectif est de se rapprocher et si possible d'atteindre un rendement de 85 %. Cela signifie une tolérance de 15 % de fuites ou usages non comptabilisés entre l'eau captée dans la nature et l'eau consommée par les usagers.

Pour atteindre cet objectif, nous avons sectorisé le réseau, mis en place une télégestion afin de suivre précisément toutes les données par des compteurs reliés à un serveur informatique.

Le réseau est composé de 68 vannes. À ce jour, 53 ont été changées en 3 ans, 16 par l'entreprise Hydr'eau Services et les autres, en régie par nos agents.

C'est une opération longue, souvent complexe mais indispensable pour faciliter la recherche des fuites. Les premiers résultats de cette politique sont visibles. Des fuites importantes ont été identifiées et réparées.

La loi NOTRe a imposé le transfert de la compétence eau à la communauté de Communes depuis le 1er janvier 2023. Celle-ci poursuivra les travaux en coopération avec les agents communaux. Cependant, afin de maintenir le niveau de service actuel et réaliser l'ensemble des investissements nécessaires, de nouveaux tarifs seront appliqués dès cette année.

Les formalités de facturation évoluent et sont détaillées dans les pages de la Communauté de communes.

# Urbanisme

## ■ PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTRES AUTORISATIONS D'URBANISME

En 2023 ont été instruits :

- Carport : 1
- Pergola : 1
- Modification de façades et toiture : 3
- Rénovation d'une dépendance : 1
- Entrepôt - Garage : 2
- Division de terrain : 1
- Extension chalet : 3
- Panneaux photovoltaïques sur toiture : 4
- Clôture : 1
- Certificats d'urbanisme : 22
- Déclaration d'intention d'aliéner (DPU) : 13

### Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**DP : Déclaration Préalable**  
**PC : Permis de Construire**

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
DP

**FAÇADE, RAVALEMENT :** DP

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :** DP

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**PORTAIL**  
DP

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

# Etat civil

## ■ NAISSANCES 2023

- **Mia LEROY** née le 23 mars 2023 à Remiremont de **Valentin LEROY** et **Léa MOUGEOLLE**  
2 Chemin des Quatre Sous
- **Lucile POIROT** née le 25 avril 2023 à Remiremont de **Kévin POIROT** et **Justine AMÉ**  
11 Chemin des Noisetiers
- **Rémy THOMAS** né le 19 septembre 2023 à Remiremont de **Gérald THOMAS** et **Sylvie PELTIER**  
2 Bis, Grande Rue
- **Célestine LEMOY VOIRIN** née le 8 novembre 2023 à Remiremont de **Ludovic VOIRIN** et **Émilie LEMOY**  
43 Rue des Truches



Mia LEROY



Lucile POIROT



Remy THOMAS



Célestine LEMOY VOIRIN



## ■ DÉCÈS 2023

- **Michel PIERRAT** décédé le 10.01.2023 à Remiremont  
Domicilié 12 rue du Bouchot à Rochesson
- **Élisabeth KOLLAR épouse MALARODA**, décédée le 14.01.2023 à Colmar  
Domiciliée 4 chemin de la Scierie à Rochesson
- **Bernard BRICE** décédé le 18.01.2023 à Rochesson  
Domicilié 11 chemin de la Jailère à Rochesson
- **Claudine PERRIN** décédée le 02.02.2023 à Vagney  
Domiciliée 1 chemin du Faubourg à Rochesson
- **René ÉBERLIN** décédé le 22.04.2023 à Cornimont  
Domicilié 4 Chemin de la Croix de la Houblivière
- **Jean Louis CHIPOT** décédé le 02.09.2023 à Gérardmer  
Domicilié 24 chemin du Faubourg à Rochesson
- **Dominique PROST**, décédée le 13.10.2023 à Remiremont  
Domiciliée 18 bis, chemin des Ponts à Rochesson
- **Christine LAVALLÉE épouse AGUETTAZ**, décédée le 03.11.2023 à Nancy  
Domiciliée 11 chemin de la Moraine à Rochesson

## ■ MARIAGES CÉLÉBRÉS A ROCHESSON EN 2023

- Le 20 mai : **Fabien FRANÇOIS** et **Lina CANAUT**  
tous deux domiciliés 14 rue de l'Église à Rochesson
- Le 2 juillet : **Quentin HOFFARTH** et **Marine COMBEAU**  
tous deux domiciliés à Fresse sur Moselle, dont les parents  
sont domiciliés 21 chemin de la Fourrière du Moulin à Rochesson
- Le 12 août : **Vincent JEANDEL** et **Martine FEBVAY**  
tous deux domiciliés 3 chemin de la Grève à Rochesson
- Le 16 septembre : **Cédric MENGIN** et **Aurélie VALDENNAIRE**  
tous deux domiciliés 5 bis, rue des Truches à Rochesson



**Population** : au 1<sup>er</sup> janvier 2024,  
la population est estimée par l'INSEE à 695 habitants.

# Informations diverses

## ■ CARTE ZAP

Impulsée par le Conseil Départemental des Vosges pour tous les jeunes vosgiens de 10 à 25 ans, la carte ZAP innove en lançant son appli mobile. Désormais tout est géré depuis un smartphone et représente un portefeuille numérique de 241 € qui permet un financement pour le sport, la culture ou les loisirs et la vie quotidienne (stages, permis de conduire...)

Inscription : [www.zap88.vosges.fr](http://www.zap88.vosges.fr)  
et sur les réseaux sociaux de « Vosgez »



## ■ LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est chargé de trouver une solution amiable pour régler un différend entre deux parties (problème de voisinage, litige à la consommation, impayé, malfaçon de travaux, différend entre propriétaire et locataire...)

M Bruno POIZAT intervient sur le périmètre de la Communauté de Communes

Tél : 07.68.03.63.18  
[bruno.poizat@conciliateurdejustice.fr](mailto:bruno.poizat@conciliateurdejustice.fr)

### Permanences :

- Mairie de Vagney :  
2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi de  
9 h à 12 h.
- Espace social et culturel  
de Cornimont : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup>  
mercredi de 14 h à 19 h.



## ■ LE CDAD 88 : CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DES VOSGES

Il assure des permanences d'accueil au public au plus près des citoyens et coordonne l'action des organismes (associations, services d'accueil, administrations, collectivités locales, services sociaux...) qui ont une vocation à aider les personnes.

Tribunal judiciaire d'Épinal  
7 place Edmond Henry - 88026 EPINAL

Contacts : [www.cdad-88.fr](http://www.cdad-88.fr) - [cdad-vosges@justice.fr](mailto:cdad-vosges@justice.fr)  
03.29.31.48.29

## ■ C.L.I.C - CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION

Maison départementale de l'autonomie

27 Rue du Grand Breuil - 88200 REMIREMONT

03 29 38 53 20 - [mda-missionclicsudest@vosges.fr](mailto:mda-missionclicsudest@vosges.fr)

Service public de proximité du Conseil Départemental des Vosges

C'est un guichet unique pour les personnes en situation de perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap vivant à domicile et pour leur entourage. Il vous propose une aide individualisée, gratuite et confidentielle.

Ses missions sont :

- Accueil, écoute, information et orientation
- Aide à la constitution des dossiers de demandes (APA, EHPAS...)
- Constitution du dossier MDPH pour personnes en situation de handicap
- Soutien des aidants familiaux
- Accompagnement dans la formulation de vos besoins pour personnes âgées de plus de 60 ans (visite à domicile possible)

Il travaille en coordination avec un réseau de professionnels afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, de leur entourage et des aidants pour contribuer à un maintien au domicile adapté.

*A l'initiative du Pays et du CLIC de Remiremont et ses vallées, un guide « MEMO SENIORS » de 60 pages est édité et répond à ce double enjeu : bien vieillir, à la fois pour soi et pour ses proches. Vous y trouverez de nombreuses informations et ressources pratiques.*

*Ce guide est gratuit et à votre disposition sur demande auprès de la mairie ou des membres du CCAS. Il peut vous être transmis sous format PDF par messagerie.*

## ■ LA MSVS - MAISON DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE SOCIALE

Service du Conseil Départemental des Vosges

Présent sur tout le département. Ses missions sont : l'accueil, l'information, l'orientation, l'évaluation et l'accompagnement des personnes en difficulté (ponctuelles ou durables, familiales, économiques, relationnelles, psychologiques...) du nourrisson à la personne âgée.

27 rue du Grand Breuil à Remiremont

03.29.24.98.70

18 boulevard Adolphe Garnier à Gérardmer

03.29.63.66.66



## ■ MEDIGARDE

0 820 33 20 20 – [www.medigarde.fr](http://www.medigarde.fr)

Pour un besoin d'aide médicale nuit – week-end – jours fériés - en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

Du lundi au vendredi de 20h à 8h

Du samedi 12h au lundi 8h - Les jours fériés

## ■ SERVICE-PUBLIC.FR

Sur internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
ou par téléphone au 3939

(Prix d'une communication locale à partir d'un poste fixe)

Vos droits et démarches. La première réponse à vos questions sur : formation, social, papiers, logement, travail, justice, famille.

## ■ CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE (CARSAT NORD EST)

Service Social : 14 rue de la Clé d'Or – Epinal  
Tél : 3960

Antenne vieillesse : 10 avenue Dutac – Epinal

## ■ CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES VOSGES

Agence locale d'assurance santé du secteur  
3646 <http://ameli.fr>

Points d'accueil :

- Remiremont : Espace St Romaric, 5 place du Batardeau (du lundi au vendredi de 8 h à 12h30 et 13h30 à 17h)
- Gérardmer : Maison de la Famille - 1 Rue du Calvaire (mercredi de 9h à 12h)

## ■ POINTS D'ACCUEIL CAF 3230

Le Belvédère – Rue Étangs baguette - Remiremont  
Le mercredi de 9 h à 11 h 30

CCAS - Rue de la Promenade à Gérardmer  
2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 9 h à 11 h 30

## ■ RETRAITE COMPLEMENTAIRE : LE CICAS - AGENCE CONSEIL RETRAITE

Pour préparer un dossier de retraite ARRCO,  
AGIRC ou IRCANTEC :

09 70 66 06 60 - [cicasinfo88@agirc-arrco.fr](mailto:cicasinfo88@agirc-arrco.fr)

3 Place Général de Gaulle 88005 Épinal cedex

La retraite complémentaire n'est pas une aide mais un droit. Elle n'est jamais attribuée automatiquement, il faut en faire la demande.

## ■ ALCOOLIKES ANONYMES

Permanence 24h/24 : 09 69 39 40 20,  
numéro Cristal non surtaxé :  
[www.alcooliques-anonymes.fr](http://www.alcooliques-anonymes.fr)

## ■ DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT D'URGENCE

• A Pouxieux : CHRS « L'ABRI » 1299 Rue Genémont  
03 29 36 97 55

• A Gérardmer : CHRS « LE BEILLARD » 41, chemin de la Scierie  
03 29 63 32 33

Un réflexe le 115 : n° appel d'urgence – accueil sans abri.

## ■ AVIS AUX UTILISATEURS DE QUADS ET MOTOS

Il est rappelé que l'utilisation de ces engins n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation et dans le strict respect du code de la route (assurance, immatriculations, vitesse, casque...)

La conduite de véhicules à moteur en dehors de ces voies est strictement interdite : c'est un délit sanctionné d'une forte amende pouvant aller jusqu'à la confiscation du véhicule.

Les voies ouvertes à la circulation sont les routes nationales, départementales, communales, les chemins ruraux carrossables, accessibles à un véhicule de tourisme.

Un propriétaire peut interdire l'accès des véhicules à moteur sur une voie dont il est propriétaire. La présence sur une carte d'une route ou d'une piste n'implique pas que celle-ci soit ouverte à la circulation.

Un simple sentier pédestre ou un layon forestier est interdit à la circulation des véhicules à moteur.

Merci de respecter la réglementation, l'environnement, la faune, les propriétés privées, les autres usagers de la nature, les clôtures et aménagements agricoles...et circulez à une vitesse raisonnable.



## ■ DIVAGATION / ABOIEMENTS / PROPRIÉTÉ

Comme rappelé régulièrement, la divagation des chiens est interdite et certains maîtres n'ont pas conscience des nuisances qu'ils font supporter aux autres.

Le code rural – Article L211-23 donne la définition :  
« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. »

Un animal en état de divagation est un animal errant. Il est donc susceptible d'être emmené en fourrière. Il est conseillé de le faire identifier et de mettre un collier avec des coordonnées téléphoniques.

En outre, un animal seul peut traverser la route et se faire renverser. Ce peut être également dangereux pour les autres, un chien qui surgit peut provoquer des accidents, et il peut mordre pour diverses raisons.

Aussi, quand on aime son animal, on ne le laisse pas seul, et on ramasse ses étrons car la voie publique (routes et pelouses) n'a pas besoin d'engrais.

# Informations diverses

## ■ BRUITS DE VOISINAGE : HORAIRES A RESPECTER

- **Les jours ouvrables :**  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- **Les samedis :**  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- **Les dimanches et jours fériés :**  
de 10h00 à 12h00



## ■ SKATE PARK

L'arrêté du Maire indique les horaires d'utilisation du skate-park :

**Tous les jours :**

De 10h à 12h et de 14h à 19h **de janvier à juin et de septembre à décembre**

De 10h à 12h et de 14h à 20h **en juillet et août.**

## ■ PLANTATIONS

Article 671 du Code Civil : Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépassent 2 mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Les arbres, arbrisseaux et arbustes de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Cette règle de distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et distance de 0.50 mètre pour les autres s'applique en bordure des voies communales.

## ■ HAIES

Aux embranchements des voies communales entre elles ou avec d'autres voies publiques, la hauteur des haies vives ne pourra excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées, sur une longueur de 50 mètres comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements.

**Il est interdit d'effectuer des travaux sur les haies pendant une période allant du 16 mars au 15 août. (arrêté préfectoral 139 du 25 mai 2023).**

## ■ ÉLAGAGE DES BRANCHES

• **Pour les voies communales :** Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers sur une hauteur de 5 mètres.

• **Pour terrain :** Le Code civil permet à quiconque, si les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux du voisin avancent sur sa propriété, d'exiger qu'elles soient coupées.

Seul le propriétaire peut procéder à l'opération.

## ■ SUPPRESSION DES RACINES RONCES ET BRINDILLES

On peut couper soi-même à la limite séparative de la ligne séparative des racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage. Mais on ne peut obliger le propriétaire voisin à le faire, ni couper les racines au-delà de la ligne séparative.



## ■ DECLARATION DES FORAGES DOMESTIQUES

La déclaration des forages domestiques au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales sera réalisée par le pétitionnaire au format dématérialisé sur le site DUPLOS

<https://duplos.developpement-durable.gouv.fr/#/>

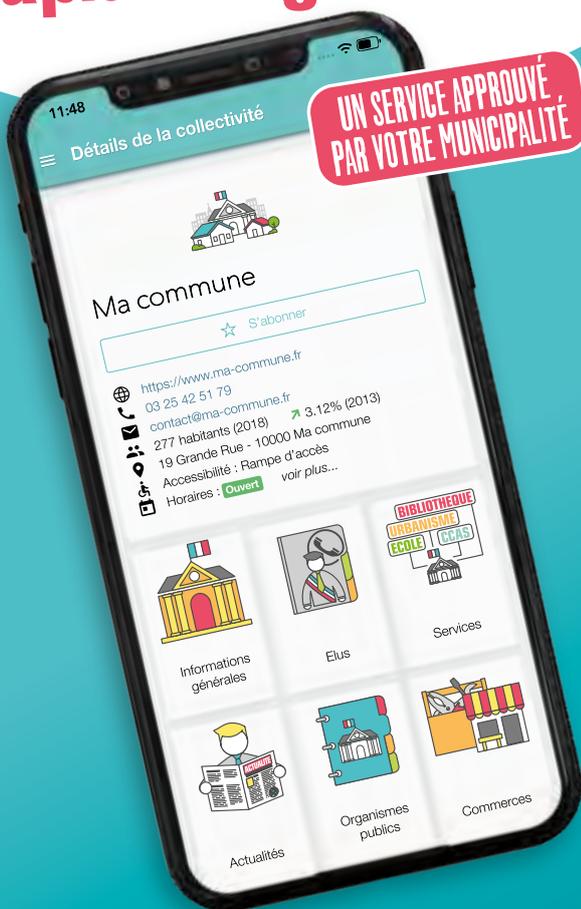
*Il convient de créer un compte sur cet espace.*

Le déclarant, l'entreprise de forage dans le cas d'un nouvel ouvrage ou le propriétaire dans le cas d'une régularisation, pourra directement déclarer son forage sur le site DUPLOS. A l'issue du processus de télédéclaration, le Cerfa n° 13837\*03 sera rempli numériquement grâce au formulaire renseigné, puis envoyé automatiquement par courriel aux différentes parties prenantes : le propriétaire, la mairie et la DDT(M) ainsi que la DREAL et l'ARS, le cas échéant.

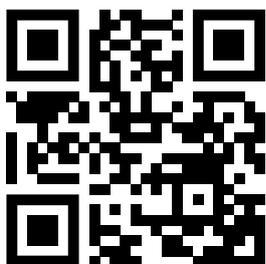
Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un incident ? Des démarches à effectuer ?



**la solution simple,  
rapide et gratuite !**



**UN SERVICE APPROUVÉ  
PAR VOTRE MUNICIPALITÉ**



**Votre commune a opté pour**



**Tout sur votre commune :** prenez connaissance de la composition du conseil municipal, des horaires d'ouverture, des modalités de contact...



**Un annuaire à portée de main :** retrouvez facilement la liste des organismes, des associations et des commerces à proximité



**Retrouvez les services publics :** bibliothèque, CCAS, déchetterie, sécurité sociale, écoles, services postaux...



**Restez informé :** consultez et soyez notifié des dernières actualités publiées, des alertes en cas de coupures d'eau, d'électricité, de travaux...



**Consultez les bulletins municipaux :** accédez aux bulletins publiés par votre collectivité et restez informé de la vie municipale



**Participez à la vie locale :** contribuez vous-même aux choix importants de votre territoire en participant aux sondages proposés par votre commune



**Réalisez vos démarches en ligne :** inscription à l'école ou à la cantine, réservation de la salle des fêtes, prise de rendez-vous avec un élu...



**Signalez à votre commune :** informez votre commune d'incidents dans votre quartier : chien errant, graffiti, défaut d'éclairage...

Un service développé par  SPL XDEMAT

SPL XDEMAT : 21 rue Charles GROS - 10000 TROYES - Société Publique Locale au capital social de 199 989,00 € - RCS : B 749 888 145 Troyes  
Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

# Communauté de Communes des Hautes Vosges

## ■ LE FEUILLET DE LA CCHV 2023-2024 EST ARRIVÉ CHEZ VOUS

Ce journal d'information a été distribué dans votre boîte aux lettres fin novembre-début décembre. Si vous ne l'avez pas reçu ou que vous l'avez mis au recyclage sans l'avoir lu, vous pouvez :

- en obtenir un exemplaire à l'accueil de votre mairie ;
- le consulter en ligne sur le site de la CCHV : [www.cchautesvosges.fr](http://www.cchautesvosges.fr), dans LE KIOSQUE en page d'accueil ;
- demander l'envoi d'un exemplaire, auprès de **Eric Magriau**: [0329628628-emagriau@cchautesvosges.fr](mailto:0329628628-emagriau@cchautesvosges.fr)  
Service communication - 24 rue de la 3e DIA - 88310 Cornimont.

### Le feuillet comprend :

- un « Dossier » sur la ressource en eau ;
- une rubrique « Actu » qui vous informe sur les actions de la CCHV ;
- une rubrique « Infos pratiques » sur nos services (piscines, rénovation énergétique...);
- un « Point de vue » sur l'attractivité de la culture en territoire rural et montagnoux.



## ■ FACTURATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

### À l'attention des abonnés au service eau et assainissement

Suite au transfert des compétences Eau et Assainissement des communes vers la Communauté de Communes des Hautes Vosges au 1er janvier 2023, la facturation de l'eau et de l'assainissement sera, dès janvier 2024, effectuée par les services de la CCHV.

Pour harmoniser la facturation sur l'ensemble du territoire de la CCHV, nous sommes amenés à en modifier le rythme.



### Ainsi, à partir de 2024, vous recevrez :

- courant mars-avril, une première facture correspondant à l'abonnement annuel (eau et/ou assainissement) ;
- au cours du 2ème semestre une facture de solde correspondant au volume consommé, après relève des compteurs par les agents des services des eaux, selon les mêmes modalités que les années précédentes.

En cas de départ et/ou de cessation de contrat, une facture sera établie en fonction de la consommation avec proratisation de votre ou de vos abonnements.

Les usagers qui souhaitent mensualiser leur facture d'eau et/ou d'assainissement devront nous le signaler par écrit au service eau et assainissement de la CCHV à partir de septembre 2024, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2025 :

- par mail : [eau-assainissement@cchautesvosges.fr](mailto:eau-assainissement@cchautesvosges.fr)
- par courrier : Communauté de Communes des Hautes Vosges, Service eau assainissement - 24 rue de la 3ème DIA - 88310 CORNIMONT

### À l'attention des abonnés au service eau et assainissement mensualisés

Pour harmoniser la facturation sur l'ensemble du territoire de la CCHV, nous sommes amenés à en modifier le rythme, y compris le fonctionnement des mensualisations pour les contrats existants qui sont maintenus (communes de Cornimont, La Bresse, Le Syndicat et Vagney).

Vous recevrez en janvier 2024 votre échéancier qui sera accompagné d'un contrat et d'un mandat SEPA à nous retourner signés et qui se composera de 10 mensualités, du 15 février au 15 novembre inclus.

Pour des questions d'organisation, nous ne sommes pas en mesure d'ouvrir des nouveaux contrats de mensualisation avant septembre 2024, pour l'année 2025.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.

Vous pouvez nous joindre, de préférence par mail  
à : [eau-assainissement@cchautesvosges.fr](mailto:eau-assainissement@cchautesvosges.fr),  
ou par téléphone : 03 29 24 02 88.

## ■ CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les calendriers de collecte des ordures ménagères, désormais publiés tous les ans, sont disponibles dans votre mairie, à l'accueil de la CCHV (24 rue de la 3<sup>ème</sup> DIA, à Cornimont) ou consultables sur [www.cchautesvosges.fr](http://www.cchautesvosges.fr), rubrique VIVRE, page La collecte des ordures ménagères.



## ■ L'HABITAT ET L'ÉNERGIE, LA CCHV VOUS ACCOMPAGNE

Dans le cadre du Plan de paysage et du Plan climat (PCAET) de la CCHV, des services ont été mis en place pour orienter les habitants vers des rénovations architecturales ou énergétiques de qualité et efficaces.

### Pour rénover, construire, aménager : les permanences architecture

Un service de conseil, à domicile, gratuit et personnalisé est assuré par les architectes du CAUE des Vosges.

Pour prendre rendez-vous, contactez Aline LOUIS, animatrice de la politique paysagère de la CCHV : 03 29 24 27 87 / [alouis@cchautesvosges.fr](mailto:alouis@cchautesvosges.fr)



### Le conseil France Rénov'

Il vous apporte des conseils techniques, juridiques et financiers pour vos projets de rénovation énergétique.

#### • Permanence téléphonique : 03 29 22 50 10

Lundi, mercredi, jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vendredi : de 9h à 12h et de 13h à 17h

#### • Permanence physique : sur rendez-vous, à Saulxures-sur-Moselotte (87 rue du Collège) : le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 10h à 12h

Prendre rendez-vous : 03 29 22 50 10

[francerenov.hautesvosges@solihha.fr](mailto:francerenov.hautesvosges@solihha.fr)

Service public gratuit, indépendant et personnalisé pour les particuliers et les petites entreprises du tertiaire (jusqu'à 9 salariés).



## ■ PETITE ENFANCE, DEUX SERVICES À VOS CÔTÉS

Le Relais petite enfance de la CCHV est un lieu d'information, d'accompagnement et d'animation.

Ce service gratuit s'adresse :

- aux futurs parents et parents (modes d'accueil et démarches administratives suite à l'embauche d'un assistant maternel) ;

- aux assistants maternels (statut et profession, pratiques professionnelles et relations avec les parents) ;
- aux enfants (socialisation, ateliers d'éveil, spectacles, sorties ludiques).

Pour une info, un conseil ou un rendez-vous, contactez les animatrices du relais.

Natacha GERARDIN : 06 42 34 45 99

[relais-haute-moselotte@cchautesvosges.fr](mailto:relais-haute-moselotte@cchautesvosges.fr)

Laëtitia PIERRAT : 07 62 85 66 25

[relais-cleurie-moselotte@cchautesvosges.fr](mailto:relais-cleurie-moselotte@cchautesvosges.fr)

Ce service est subventionné par la CAF des Vosges.



### LAPÉ'tite escapade, un lieu d'accueil chaleureux et convivial

Parents, grands-parents, assistants familiaux, venez passer un moment convivial avec votre enfant (de 0 à 6 ans). Futurs parents, vous êtes également les bienvenus ! Grâce à un encadrement professionnel formé à l'écoute, avec des jeux, des échanges, de l'écoute et des paroles, en dégustant un thé ou un café, favorisons l'éveil et la socialisation de l'enfant, tout en apportant un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle.

Venir à LAPÉ'tite escapade :

- ECSP de Cornimont (place de la Prenzière), les 1er et 3<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois, de 13h30 à 16h30.

- CCS Camille Claudel de La Bresse (12 rue Mougel Bey), les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois, de 8h45 à 11h30.

Retrouvez nos infos et notre programme sur Facebook LAPÉ'tite escapade

Le service est fermé durant les vacances de Noël et d'été.



## ■ LE FESTIVAL DES ARTS MÉLANGÉS 2024

Il se déroulera du 18 au 26 mai 2024. Le thème de cette édition sera : La Culture fait ses Jeux !

Les inscriptions aux animations pourront se faire en ligne, sur le site internet de la CCHV.

La CCHV a innové en confiant la création des affiches aux habitants, grâce à un concours.



## ■ CINÉMA L'ENTR'ACTES

Les séances de cinéma sont délocalisées à Cornimont, au centre de polyvalentes, durant toute la durée des travaux de réhabilitation du cinéma.

Programme sur [www.cinema-vagney.fr](http://www.cinema-vagney.fr)

Le point sur les travaux

- juin 2023 : curage du bâtiment (désamiantage, démontage des fluides) et déconstruction-démolition de certains éléments de la structure ;
- mi-novembre 2023 : reconstruction avec le démarrage de la maçonnerie ;
- janvier 2024 : prévision de pose de la charpente ;
- automne 2024 : prévision de réalisation des aménagements intérieurs et fin des travaux.

C'est un nouveau lieu multiculturel et polyvalent qui verra le jour en plus des séances de cinéma : concerts, spectacles, cours à distance pour étudiants, formations et conférences.

Il sera également mis à disposition des associations ou de partenaires privés.

*Ce projet, d'un montant de 2 millions d'euros, est financé à 80% par l'Etat, le Centre National de la Cinématographie (CNC), la Région Grand Est, le Département des Vosges et le dispositif Climaxion.*

Le cinéma Grand Écran à La Bresse vous accueille également sur le territoire. La gestion et la programmation en est confiée à la Maison des Loisirs et de la Culture de La Bresse.

Programme sur le site de la MLC La Bresse, rubrique Nos activités, page Cinéma.



## ■ DECHETERIE DE LA PRELE

13, route de Gérardmer - LE SYNDICAT  
03 29 62 28 87

Horaires d'ouverture

	ÉTÉ	HIVER
	au 1 <sup>er</sup> mars	au 1 <sup>er</sup> novembre
Lundi	14h-18h	14h-17h
Mardi	14h-18h	14h-17h
Mercredi	8h30-12h	8h30-12h
	14h-18h	14h-17h
Jeudi	8h30-12h	8h30-12h
	14h-18h	14h-17h
Vendredi	8h30-12h	8h30-12h
	14h-18h	14h-17h
Samedi	8h30-12h	8h30-12h
	14h-18h	14h-17h



**POUR CONTACTER LA CCHV**

Tél : 03 29 24 02 88

Mail : [contact@cchautesvosges.fr](mailto:contact@cchautesvosges.fr)

Site internet : [www.cchautesvosges.fr](http://www.cchautesvosges.fr)

Adresse : 24 rue de la 3e DIA - 88100 Cornimont

# Conseil Municipal des Jeunes



Lucille et Tom ANTOINE, Agathe et Gabriel CURIEN, Perrine GAUTHIER, Eliot GERARD, Lucille JEANDEL, Philémon et Nils TAILLANDIER POIROT, Tilio POIROT, Jimmy THOMAS sont les nouveaux représentants du Conseil Municipal des Jeunes. Le CMJ se rassemble lors des vacances scolaires. Passionnés et actifs, les jeunes ne manquent pas d'imagination et d'énergie pour réaliser leurs différents projets.



*Rencontre des CMJ Vosgiens À BRUYÈRES  
(janvier 2023)*



*Plantation dans les jardins partagés  
(mai 2023)*



*Nettoyage de nos routes communales (mai 2023)*



*Animation du stand jeux au  
festival « les Utopiques »  
en août 2023*



## Ils ont également :

- Visité les casernes de pompiers de ROCHESSON et GÉRARDMER en décembre 2023 sous la houlette de Philippe POIROT (Adjudant-chef) et Noël EBERLIN
- Visité le camping « écologique » de VAGNEY avec le CMJ de VAGNEY (avril 2023),
- Arrosé et entretenu les jardinets partagés tout au long de l'année.

Le CMJ a pour but de permettre aux jeunes d'exprimer leurs idées et réfléchir avec eux aux améliorations pour la commune, les exercer à une citoyenneté active, et leur donner le goût de l'engagement.

# Etat sanitaire de la forêt communale de Rochesson

## ■ CONTEXTE

La commune de Rochesson est marquée par l'importance des forêts, en 2018, 86.1 % du territoire communal était recouvert de forêts.

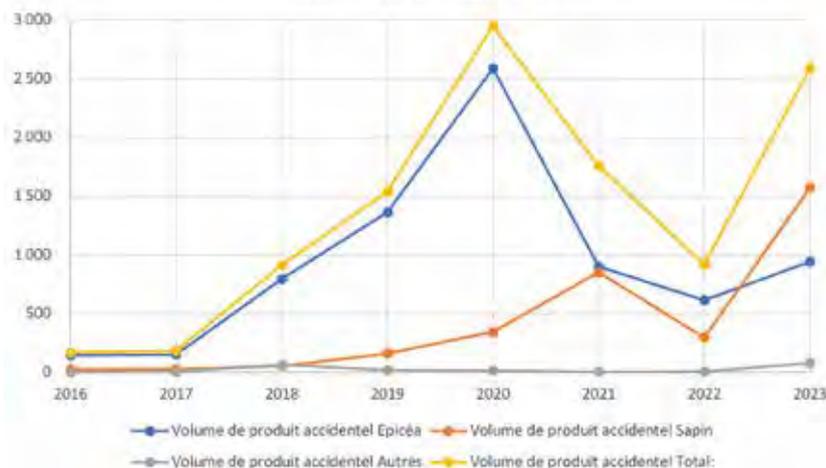
Les principales forêts sont la forêt domaniale de Noiregoutte (1175 ha principalement sur le versant nord de la vallée) et la forêt communale de Rochesson (302 ha sur le versant de la Roche des Ducs, et sur le secteur de Frimont). Le reste des forêts sont privées ou des pré-bois forestiers appartenant à la commune de Rochesson issus de la déprise agricole.

## ■ CONSTAT

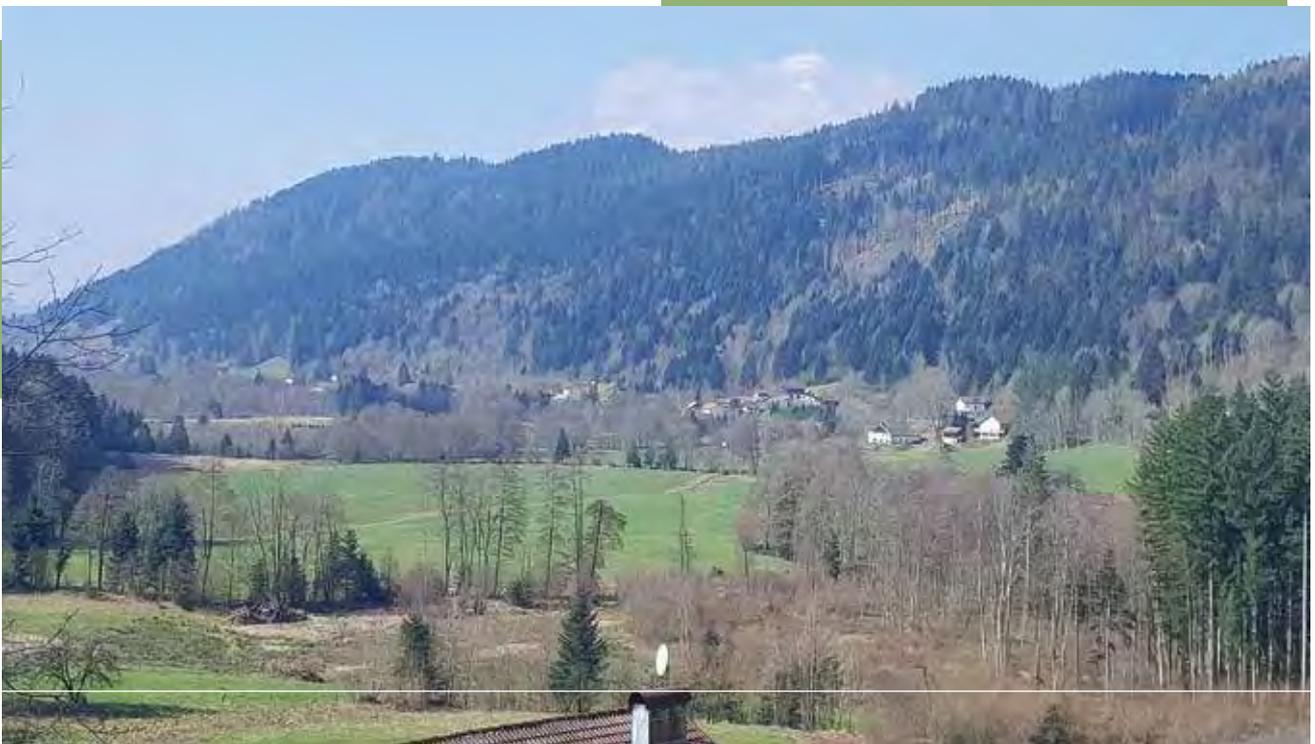
Depuis 2018, les nombreuses sécheresses qui se sont succédé ont affaibli progressivement les arbres, surtout les résineux, et facilité le développement des parasites ce qui a engendré un fort dépérissement des forêts. Ainsi, sur les six dernières années, il a été récolté en moyenne 1 779 m<sup>3</sup> annuellement de bois mort en forêt communale de Rochesson, principalement des épicéas et des sapins, alors qu'auparavant, il en était récolté moins de 200 m<sup>3</sup>.

Cette « tempête silencieuse » a des conséquences financières avec la perte de qualité et donc de valeur marchande des bois, mais également au niveau paysager ou encore pour la sécurité des usagers de la forêt.

Volume de produit accidentel en m3, de 2016 à 2023 en forêt communale de Rochesson:



Versant de la Roche des Ducs depuis La Cheneau.



■ **ACTIONS** menées par la commune de Rochesson en concertation avec l'ONF

**Face à cette crise, il a été décidé de mener des actions sur plusieurs plans :**

- récolter et commercialiser les bois dépérissants au fur et à mesure de leur apparition en vendant les bois sciabls et en gardant les bois non-sciabls pour la chaufferie bois communale ce qui permet une valorisation en circuit court. Dans le même temps, le prélèvement de bois frais a été limité (report de passages en coupes) pour éviter de « surexploiter » la forêt.
- sécuriser par des travaux d'abattage les chemins de randonnée lorsque les bois sont non valorisables techniquement (sentiers de la Roche des Ducs).
- sur les trouées ouvertes suite aux exploitations, il a été décidé de laisser le temps à la régénération naturelle de s'installer, puis de la compléter éventuellement par des plantations d'enrichissement d'essences supposées plus résistantes aux nouvelles conditions climatiques. (Chênes, pins...)
- laisser une trame de bois mort ou zones non exploitées, là où les bois ne peuvent être valorisés et à l'écart des chemins et sentiers balisés. L'intérêt étant de conserver des niches écologiques pour des espèces inféodées aux bois morts (insectes, oiseaux...).

## ■ CONCLUSION

Les choix de gestion qui ont été faits jusqu'à présent ont pour but d'essayer de préserver au maximum le patrimoine forestier existant tout en accompagnant à moindre coût l'évolution de nos forêts. Nous misons sur la capacité de résilience de la forêt tout en la diversifiant afin de ne pas être dépendant d'une seule essence d'arbre.

Il y aura toujours de la forêt à Rochesson, cependant cette dernière se trouve fortement fragilisée, et exposée à des risques de plus en plus marqués (sécheresses, incendies). La forêt va évoluer dans les prochaines décennies, et avec elle le paysage que nous avons connu. Elle sera sûrement moins rentable financièrement, mais sera d'autant plus précieuse à préserver pour les services environnementaux qu'elle nous apporte (air, eau, biodiversité, stockage de carbone...).

**Alric ROUY**

*Triage de Rochesson  
(FC Rochesson FD Noiregoutte)  
Technicien Forestier Territorial*

*Versant de la Roche des Ducs depuis le Bas de Plainfaing*



# Sapeurs-Pompiers

## ■ BILAN

Le bulletin municipal est pour nous, l'occasion de vous faire bilan de notre centre.

Le centre de ROCHESSON, fait partie du groupement Montagne, et du bassin de GÉRARDMER.

Nous intervenons en 1<sup>er</sup> départ sur les communes de ROCHESSON et de SAPOIS, en 2<sup>ème</sup> départ sur les communes de GERBAMONT, BASSE-SUR-LE-RUPT GÉRARDMER et en renfort sur bien d'autres communes.

Notre effectif est de 13 sapeurs-pompiers : 2 femmes et 11 hommes et cinq jeunes sapeurs-pompiers.

## ■ INTERVENTIONS

Nous sommes intervenus 77 fois :

- 17 fois sur ROCHESSON
- 17 fois sur SAPOIS
- 27 fois sur les communes de GERBAMONT et BASSE-SUR-LE-RUPT
- 16 fois sur les autres communes

Soit :

- 42 Secours à personnes,
- 19 incendies,
- 5 accidents de la voie publique,
- 11 opérations diverses.

Année calme par rapport à l'année passée, mais en forte augmentation sur les renforts extérieurs. Tout en sachant que la moyenne départementale est en forte hausse.



## ■ MISE À L'HONNEUR :

- **Esteban CLAUDEL** : qui vient de recevoir sa fourragère et la distinction de sapeur de 1<sup>ère</sup> classe.

## ■ FORMATIONS ET MISES À NIVEAU :

- **Sergent-chef Murielle CLAUDEL** : FMA attaque de feu et gestion de la violence en intervention.
- **Sapeur Laura JOANNES** : conducteur niveau 0



- **Sergent-chef Baptiste JEANDEL** : FMA Attaque de Feu
- **Caporal-chef Noël EBERLIN** : FMA secours routier
- **Sapeur Corentin JOANNES** : conducteur niveau 0 et caisson
- **Sapeur Alexis EBERLIN** : ARI2 1
- **Sapeur Esteban CLAUDEL** : formation initiale 1 et 2, équipier secours routier, appareil respiratoire niveau 2
- **Adjudant-chef Philippe POIROT** : tronc commun (formateur) JSP, animateur préparateur sportif pour les JSP, primo intervenant inondation, FMA attaque de feu.

(FMA : Formation maintien des acquis  
JSP : Jeune Sapeurs-Pompiers)

**Bravo à tous !**



*J'ai une pensée  
pour le sapeur 1<sup>ère</sup> classe René EBERLIN,  
qui nous a quittés le 22 avril dernier  
à l'âge de 84 ans.*

*Engagé comme pompier le 1<sup>er</sup> avril 1963,  
parti en retraite le 1<sup>er</sup> avril 1993,  
René était un membre très actif  
de l'amicale.*

## REMERCIEMENTS

Je remercie :

- la municipalité pour son soutien
- nos anciens qui répondent toujours présents à nos sollicitations avec bonne humeur
- nos compagnes, nos familles qui supportent nos absences, interventions, manœuvres, etc... car « On sait quand on part, on ne sait pas quand on rentre »... Et enfin, merci à vous toutes et à tous pour votre soutien.

Adjudant-chef Philippe POIROT  
Chef de centre de ROCHESSON  
06.15.58.40.67  
[philippe.poirot@sdis88.fr](mailto:philippe.poirot@sdis88.fr)



## Rejoignez-nous !

Malgré un effectif de 13, les Sapeurs-Pompiers Rochenats ont besoin de vous afin de pérenniser le centre de secours dans les années futures.

Vous avez 16 ans et plus, vous avez envie de vous engager, d'apprendre, de porter secours et protéger, rejoignez les Sapeurs-Pompiers de ROCHESSON.

Vous pouvez venir découvrir le monde des Sapeurs-Pompiers pour une période de 3 mois avant de vous engager.

Vous êtes infirmier(ère) vous pouvez intégrer le Service Santé et de Secours Médical (SSSM) du Service Départemental incendie et de Secours des Vosges et devenir Sapeurs-Pompiers Infirmier(e) au sein de votre commune.

À partir de 14 ans, vous pouvez intégrer l'école des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) du secteur, vous suivrez une formation de 3 ans avant de partir en intervention avec un tuteur.



# Ecole primaire

10 Grande Rue - 88120 ROCHESSON - 03.29.61.73.56 - ce0881090@ac-nancy-metz.fr



Cette année, nous sommes 48 élèves inscrits et répartis dans les trois classes de l'école. Les plus petits, nés en 2020 dès l'année de leurs 3 ans, intègrent la maternelle, véritable endroit de découvertes ou de rencontres amenant à la socialisation et véritable source de manipulations ou expériences en tout genre.

Les plus grands intègrent la classe de CP-CE1 où ils découvrent les joies de la lecture, commencent à s'immerger dans l'étude de la langue, la connaissance des nombres et s'évadent régulièrement le temps d'une activité artistique, sportive ou culturelle.

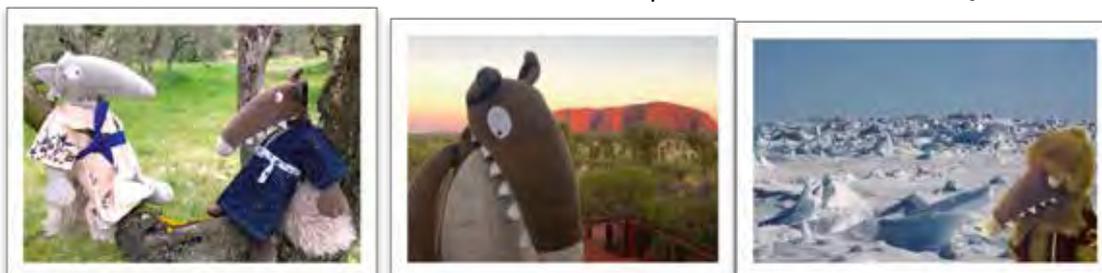
Enfin, les CE2-CM commencent à se préparer doucement pour leur entrée au collège, véritable changement dans la vie d'un écolier ! Les apprentissages y sont nombreux et approfondis mais tellement variés et enrichissants !!

Nous avons beaucoup de chance d'être inscrits dans une petite école rurale !!! Chaque semaine, nous profitons du cadre de la nature qui nous entoure, de l'environnement propice aux activités sportives et écologiques. Nous profitons de cet esprit familial et convivial qui règne à Rochesson et nous montons divers projets pédagogiques qui nous aident à grandir et nous épanouir...



Cette année, année olympique oblige, nous nous penchons sur les 5 continents représentés par les anneaux olympiques. A chaque période, nous allons de découvertes en découvertes en faisant notamment voyager notre petite mascotte, Petit Loup, qui nous envoie ses récits et clichés régulièrement !

Les plus grands d'entre nous irons passer une semaine à Paris du 03 au 07 juin 2024 pour découvrir les plus beaux monuments de notre histoire et culture, de quoi illustrer toutes les leçons abordées !!!



Il faut dire que nous sommes bien entourés et aidés par l'amicale des parents d'élèves et la municipalité de Rochesson !! Chaque année, ils contribuent à la réussite de nos projets en nous aidant énormément financièrement... Sans eux et leurs actions diverses, nous ne pourrions réaliser autant d'activités !! MERCI POUR TOUT !!!!!

# Association familiale

## ■ ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION EN 2023

### Le Loto

En mars, toujours très populaire, vif succès, de nombreux lots pour enfants et adultes avec buvette et restauration. Bonne ambiance assurée.



### La marche populaire

Les marcheurs étaient bien au rendez-vous cette année pour parcourir les différents circuits proposés.

Merci à tous les participants, aux bénévoles des 4 associations organisatrices et aux sponsors toujours fidèles à notre marche.

Rendez-vous cette année pour une nouvelle balade dans les forêts et chemins de Rochesson et ses alentours !

### Concours de dessins de Noël

Organisé en partenariat avec l'école :

De magnifiques dessins et compositions en 3 dimensions ont été réalisés.

L'association a offert un sachet de jouets et friandises à chaque participant.

20 élèves ont été récompensés par un gros lot.

Bravo aux enfants pour leur participation.



Concours de dessins de Noël



### Bourse aux jouets, vêtements, livres en octobre

La bourse s'est déroulée sur deux jours avec des stands de toutes sortes :

de puériculture aux habits enfants et adultes, des jouets en bois aux jouets électroniques, des voitures de collections aux livres d'enfants, BD ou romans. ...

De quoi ravir petits et grands.

Sur place, les croque-monsieur et crêpes ont remporté un beau succès, de même que la tombola pour les enfants et adultes ; gros lots remportés par un jeune rochenat et une exposante de la bourse.

Bravo à eux.



Le gagnant du gros lot de la tombola.



### Vente de sapins de Noël

L'association a organisé sa traditionnelle vente de sapins début décembre.

Cette manifestation permet aux familles rochenates d'avoir un sapin ou un épicéa naturel et vosgien pour fêter Noël à un prix abordable.

Merci aux "coupeurs" de sapins de la Mairie qui nous permettent de réaliser cette vente chaque année.



## ■ SAINT NICOLAS



Nous avons renouvelé l'après-midi récréatif de la Saint Nicolas placé sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.



Les "stands" étaient répartis dans la salle : pêche à la ligne, jeux de bulles, jeu d'archéologie, dessins et bricolages, ballons, espace pour les plus petits...

Et cette année une structure gonflable : un super terrain de foot.

Un goûter était proposé avec des fruits, gâteaux et friandises.

Les enfants sont repartis en début de soirée avec un sac de friandises, des ballons et des petits lots après avoir rencontré Saint Nicolas et le père fouettard.

Et bien sûr  
rendez-vous à l'école  
pour la distribution  
de brioches et bonbons.



## ■ AIDES FINANCIÈRES AUX FAMILLES

- L'association offre aux bébés de l'année un bon d'achat d'une valeur de 30 €.



- Elle apporte une aide compensatrice aux familles adhérentes pour leurs enfants accueillis en centre aéré en été à l'extérieur de ROCHESSON suite à l'arrêt de la ruche en juillet dans notre village.



L'association essaie de rester dynamique malgré le peu d'adhérents, nous fonctionnons avec un nombre retreint de bénévoles.

Toute personne souhaitant donner un peu de son temps et de son énergie est la bienvenue.

Pour rappel, l'association organise : la Saint Nicolas, la vente de sapins, la bourse aux jouets/vêtements, le loto, la marche populaire, partenariat école, cadeau de naissance... Nous louons également de la vaisselle, percolateur, aspirateur-purificateur d'air, machine à pop corn, à hot dog, tonnelles....

De plus, l'association participe au financement des activités de l'école par des dons réguliers et conséquents.

Nous comptons sur vous.

Virginie FEBVAY  
06.78.64.13.24  
febvay.virginie@orange.fr



# Amicale scolaire

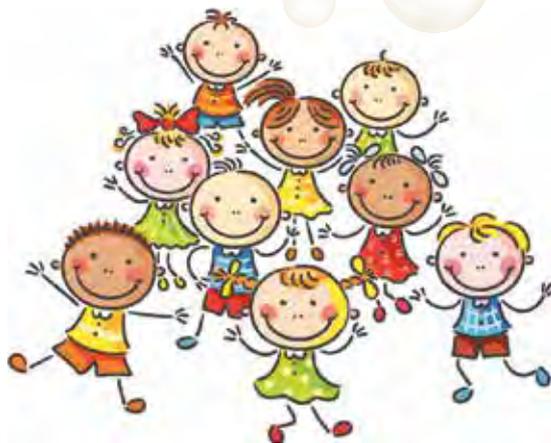
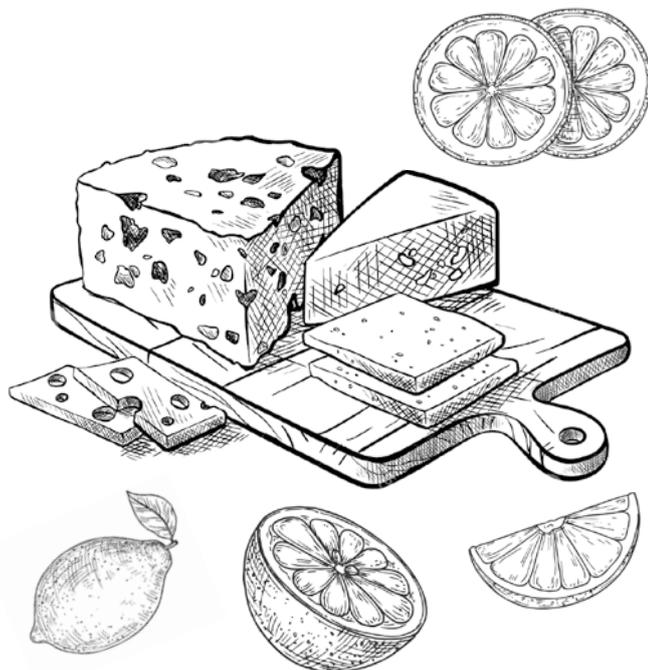
L'amicale Scolaire de ROCHESSON regroupe les parents des enfants scolarisés à ROCHESSON de la maternelle au CM2.

Elle permet de soutenir les projets de l'école: voyages, sorties (le gros projet 2024 est un voyage à la découverte de notre belle capitale Paris pour les plus grands) mais aussi l'achat de matériel pour les enfants (jeux, mobilier...).

Toutes les actions que nous menons sont pour les enfants et nous l'espérons pour leur plaisir et leur bien-être !

**Pour l'année scolaire écoulée**, nous vous avons sollicités pour des ventes de fromages et d'agrumes, qui sont reconduites chaque année ; grâce à vous ce sont de vraies réussites.

Ces ventes ont permis de financer une partie de leur voyage scolaire en Normandie. Les enfants ont pu voir, pour certains, la mer pour la 1<sup>ère</sup> fois, sous un beau ciel bleu. 5 jours pour découvrir la faune et la flore de la côte normande.



Nous avons également participé à la **Fête des Jonquilles** en avril 2023. Sous une pluie battante et 10 degrés, Gérardmer a été envahi par une horde de lutins farceurs ! Grâce aux familles bénévoles, enfants, et aux papas constructeurs nous sommes fiers d'avoir remporté le 1<sup>er</sup> prix de notre catégorie.



**Peu avant Noël**, nous avons proposé un après-midi parents/enfants/ avec le décor de leur propre pull de Noël

Cette année, nous souhaitons également organiser d'autres après-midi pour les enfants de l'école, avec l'organisation du Carnaval, et pourquoi pas Halloween en octobre.



\* Nous tenons à tous vous remercier, parents qui donnent un coup de main, enseignantes qui s'investissent pour nos enfants et habitants de ROCHESSON qui nous soutiennent dans nos différentes actions !

Un grand merci à tous !

GERARD Mariette  
06.66.00.72 .29  
Mirtyle.bm@gmailcom

# La Roche Fleurie

## ■ BILAN

Pour la saison 2023/2024 la Roche Fleurie compte 61 adhérents, âgés de 64 à 90 ans.

Nos journées récréatives sont partagées par une moyenne de 30 personnes et cette saison compte 24 jours de jeux et 13 jours de marche.

En 2023 un séjour en LOIRE ATLANTIQUE, une sortie à la fête des chrysanthèmes à LEER en Allemagne, une journée au plan incliné à ABRESCHVILLER ont été proposés.

### Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024, le club organise :

- le 7 mars : une sortie publicitaire à KIRRWILLER, au Royal Palace.
- le 10 avril : un déjeuner grenouilles chez Berthe à SEVEUX,
- le 19 juin : un déjeuner croisière sur la Saône, à GRAY.

## ■ GROUPE MARCHEURS

Une trentaine de nos adhérents a participé à l'organisation de la marche populaire.

Les marches du jeudi ont permis de découvrir grâce à l'organisation de Dédé : divers parcours de notre joli village, XERTIGNY, Le Camp de la Bure à ST DIÉ, Le Pont Des Fées, Les Xettes, le barrage de KRUTH...

À cela s'ajoutent les grillades au télési, la choucroute, la galette des rois, les beignets de carnaval. Faute de volontaires ces agapes ne seront plus organisées mais la marche reste toujours d'actualité.

Un grand merci à Annie, Pierre, Paul et Dédé qui œuvraient à l'organisation de toutes ces activités.

N'hésitez pas, venez nous rejoindre au sein de notre club.

JOANNES Marie-Claire

06.20.10.81.99

jeanpierre.joannes@sfr.fr

En route pour l'Île d'Oléron



Marche du jeudi au Camp de la Bure  
Juillet 2023



# Les Monts de l'Utopie



Cette année encore, nous pouvons nous féliciter du travail accompli pour la saison culturelle 2023. Tous les événements ont à nouveau réuni un public intergénérationnel et familial, de plus en plus nombreux, autour de divers spectacles, concerts ou repas, ateliers, marchés et bien entendu lors de la première édition du Festival "Les Utopiques", qui eut un incroyable succès. La partie traiteur a été également une réussite puisque nous avons été régulièrement sollicités pour des prestations. Enfin, il faut noter le nombre toujours grandissant de bénévoles et d'adhérents, qui participent au dynamisme de l'association et par conséquent, au rayonnement de notre si beau village !

## ■ CE QUI NOUS PORTE

Le but de l'association est avant tout d'apporter un nouveau souffle culturel en milieu rural, créant ainsi du lien et une réelle dynamique locale. Ce qui est, à notre sens, un levier important d'ouverture aux autres, surtout dans de petits villages.

Le deuxième objectif est de tisser du lien dans un territoire rural. L'association met un point d'honneur à accueillir sur ces événements toutes les personnes qui souhaitent y participer et ce, sans aucune distinctions que ce soit. Notre public est toujours intergénérationnel, ce qui donne une dimension chaleureuse, familiale et bienveillante à toutes nos manifestations.

De plus, l'écologie étant une valeur inhérente à l'association, nos manifestations ont une visée de sensibilisation aux enjeux environnementaux actuels. Toutes les boissons et les ingrédients des repas confectionnés sur place sont biologiques et/ou locaux. La valorisation des circuits courts et des forces vives locales est très importante pour notre association.

## ■ SAISON 2023

- 4 Mars : **Concerts d'hiver** : **Goliath Trio, Hot Club de Boukravie et DJ maitre Mim's**
- 4 Juin : **Cultivons Nos Passions** : Diffusion du Film **Mission Régénération** et discussion autour du film dans le cadre de la semaine du paysage suivi d'une table ronde sur les enjeux eau et terre de demain. Marché de producteurs et artisans, troc de plantes, ateliers pour tous, spectacles de rue **Matriochka** et concert de **La corde raide**.
- 18/19Août : **Festival Les Utopiques** : une programmation complète sur 2 jours de spectacles d'arts de la rue (**Rosie Volt, Giraf, Remi Caritey, Zik and Go, Teatro Tatarira, Solduk, Pink Bitume, Reveurcibles, Pyrocircus et Robert Desclous**), des expositions (**Vincent Munier, Emmanuel Pierrot et Monik**), un espace jeux, un marché de producteurs et artisans, des concerts : **Jack Simard, Assafir, Sarab et Rotor 45**.
- 21 Octobre : **Temps de pause** : Ateliers en journée (Yoga, chant catalan et occitan), percussions brésiliennes et cuisine de plantes sauvages. Repas et concerts de **Raffut et Violons barbares**.



## ■ SAISON 2024

Nous vous invitons à découvrir la programmation de l'association en détail tout au long de l'année dans le feuillet du village, sur notre page Facebook "les monts de l'utopie" ou encore sur notre site internet.

- **10 février** : Assemblée Générale de l'association et fête des bénévoles
- **26 mai** : Cultivons nos passions : Journée familiale avec un marché paysan et d'artisanat, une projection du film "Les chemins de l'utopie" de Chloé Hunzinger, une conférence, un spectacle et un concert. Repas sur place élaboré par nos soins.
- **17 août** : Guinguette avec marché nocturne, spectacle, repas et concerts.
- **16 novembre** : Temps de pause avec des ateliers en journée et un repas suivi de plusieurs concerts le soir

Le festival étant organisé tous les deux ans, nous avons décidé de faire une programmation biannuelle. L'année suivante, nous organiserons Concert d'hiver (date à définir), le Festival Les Utopiques (18, 19 et 20 août 2025) et Réveillons-nous (31 décembre 2025)

L'association poursuit son implantation par le développement de son activité culturelle et de l'activité traiteur, mais également par le biais d'un nouveau projet de Tiers lieux dans le village. Elle reste bien évidemment impliquée dans le groupe de travail de la friche de Rochesson.



## VOS YEUX EN PRENDRONT PLEIN LES OREILLES !

### Contact :

Les Monts de l'Utopie  
4 rue de l'église  
88120 Rochesson

### Informations :

Florent : **07.68.46.40.05**  
Camille : **06.73.54.05.25**

[lesmontsdelutopie@gmail.com](mailto:lesmontsdelutopie@gmail.com)

[www.lesmontsdelutopie.com](http://www.lesmontsdelutopie.com)



# Comité de Jumelage Rochesson/Mégrit

Cette année fut une année de transition après avoir fêté nos 20 ans d'amitié avec nos amis de Mégrit en 2022.

**Comme les années précédentes, nous avons participé aux activités suivantes au sein du village**

- La Marche Populaire
- La Saint Blaise
- Le Loto, en partenariat avec l'Association Familiale.

**Nous avons organisé :**

- Le Beaujolais Nouveau.  
Nous remercions tous les participants pour leur bonne humeur et les bénévoles pour leur travail effectué.
- Le marché de Noël.  
Merci aux exposants, aux bénévoles, aux dames de l'atelier créatif et nos pâtisseries qui comme d'habitude ont réalisé de très bons et beaux gâteaux.

Le Comité de Jumelage est ouvert à tous, ainsi que l'atelier créatif, les mardis après-midi à partir de 13h30 à l'école maternelle (ancienne bibliothèque).

Les costumes des enfants pour la fête des jonquilles 2023 ont été confectionnés par l'atelier créatif du comité de jumelage.



Marché  
de Noël

Fête des  
Jonquilles



*Nous sommes bientôt sur le départ pour rejoindre nos amis Mégritiens.*

Bien sûr, nous reconduisons cette année nos activités, sauf le beaujolais nouveau qui peut intéresser d'autres associations.

**Contact**

Mme Bertin Eliane

06.40.20.90.54

[jumelage.megrit-rochesson@orange.fr](mailto:jumelage.megrit-rochesson@orange.fr)

# Les T.R.U.C.S.

Une année vient de s'écouler sans trop de nouveautés à part une augmentation d'effectif.

De jeunes retraités : Jean Marie WEBER et Christian VILLAUME sont venus renforcer le groupe des plus anciens : Jean Paul et Jean Pierre JOANNES, Dédé BARNET, Paul BELIER, Jean Luc MARTIN, Luc BASTIEN, Alain DIDIERLAURENT et moi-même.

Le travail est toujours le même : entretien des tables et des bancs, des abribus pour les scolaires. Un banc a été déplacé du chemin de Cuffin au chemin de l'épaule où la vue est meilleure sur la vallée. Un ensemble table et banc petit modèle a été également réalisé pour l'école maternelle.

Les sentiers sont toujours entretenus et sont balisés par des spécialistes de la signalétique Dany VILMAIN et Michel PIERRAT.

La végétation n'a pas été trop importante à cause de la sécheresse, donc ne nous a pas demandé un travail trop intense. Que sera cette année ? Les tempêtes de cet hiver ont occasionné pas mal de dégâts en forêt.

Nous allons reprendre notre activité début avril : toujours à 8 h 30 le mardi matin jusque 11 h 30 avec au final un petit temps de convivialité pour faire le point en buvant un verre .....avant d'aller à la soupe !!!



Réalisation d'un ensemble table et bancs pour l'école

Avis aux amateurs !

Robert DIDIERLAURENT

06.09.28.49.54

robert.didierlaurent@orange.fr



# Amicale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Rochesson



Pancarte dégradée au pont Maraudé

Pour la première année de notre société de pêche en mode « amicale » c'est-à-dire hors fédération nous avons eu 27 adhérents dont 13 Rochenats et 14 anciens partenaires de notre précédente entité.

Nous avons pancarté l'ensemble du parcours avec de nouveaux panneaux comportant le règlement intérieur (voir photos) et malheureusement l'un d'entre eux situé en amont du pont Maraudé a été saccagé et retrouvé dans la rivière ! C'est ainsi et la plus grosse partie a tout de même été refixée ! On ne peut que déplorer ce genre d'agissement !

Du nettoyage de berges a été réalisé en élagant des branches et en retirant des embâcles de façon à faciliter la pêche sur certains secteurs et également pour améliorer la luminosité.

Une journée pêche dans le cadre de la semaine du paysage de la COMCOM a eu lieu le 27 mai avec une vingtaine d'enfants qui ont pu s'essayer à ce loisir lors d'une bien agréable journée.

Merci aux bénévoles qui ont encadré cette journée et aussi bien sûr à Mathieu pour le prêt de son étang .

Pour la saison de pêche 2024, n'oubliez pas de venir chercher votre carte de membre pour la saison à venir (en prenant soin au préalable d'avoir acheté votre carte de pêche dans l'association de votre choix). Vous pourrez vous la procurer soit chez Denis Szczyrk (chemin de la grève) ou chez Jean Marie Creusat (au 6 rue d'Urbanroche)

Bonne saison de pêche 2024 à toutes et tous.

Le comité de l'APPMAR

CREUSAT Jean-Marie

06.36.10.64.33

creusat.jmc@gmail.com



*Jolie tanche et quelle joie pour ce gamin !*



*Ce n'est pas la taille qui fait le bonheur !*



# Foyer de Ski de Fond Vagney-Rochesson



## ■ SAISON 2022-2023

La saison aura été marquée par un hiver faible en enneigement avec surtout l'arrivée de la neige très tardivement le 18 janvier pour enchaîner directement le week-end suivant avec une rencontre interclubs au Markstein.

Démarrage sur les chapeaux de roue surtout pour les plus petits (catégorie U8 et U9) qui découvraient le milieu de la compétition.

La saison s'est finie fin mars avec une dernière compétition à Lispach.

L'année aura été marquante pour notre association foyer ski de fond de VAGNEY.

En effet le fondateur Jean-Pierre DIDIERLAURENT instituteur à l'école de VAGNEY à l'époque qui avait créé le foyer en 1973 nous a quittés.

En recherchant dans les archives photos du foyer, il a été facile de le retrouver et nous lui en sommes reconnaissants.

Avec de nombreux témoignages, nous avons pu mesurer l'importance de la découverte du ski de fond au travers de l'école, activité qui perdure depuis 50 ans, grâce à l'engagement du milieu enseignant mais aussi grâce aux nombreux parents bénévoles qui ont su se mobiliser comme lui.

Jean-Pierre aurait été fier de participer à cette journée du samedi 4 février que j'ai eu envie de relater ci-dessous car elle a mis en avant tous les bénévoles et sympathisants du foyer par leur engagement.

## Vendredi soir 3 février 2023, 20h

(Veille de la course qui se déroulera sur un site de repli trouvé par Lionel suite à l'interdiction d'utiliser les pistes des Hautes Vannes pour des motifs qui nous resteront à jamais inconnus !)

Plusieurs personnes s'affairent à préparer les 160 dossards, à préparer les lots et les sacs de friandises.

D'autres parents préparent les skis en les paraffinant.

Coup de téléphone de Lionel qui nous annonce que la fine pluie du jour a mis à mal le manteau neigeux à la Croix des Hêtres au Haut du Tôf.

Il faut trouver un autre site de repli et le pari est pris d'organiser à la lumière d'une lampe frontale la course au col de Menufosse !

Après plusieurs sms et mails à tous les clubs rdv est pris à 8h (il reste 4 h pour tout organiser !)



## Samedi 4 février 2023, 8h

C'est la soupe à la grimace ! Avec le brouillard, il pleut encore légèrement mais une éclaircie possible en fin de journée fait naître l'espoir de la dizaine de courageux munis de pelles à neige prêts à en découdre

Un agriculteur local nous vient en aide pour élargir les parkings et nous aide à préparer une piste de 600 m imaginée avec les creux et les bosses naturelles du pré faisant rappeler à certains le ski à l'ancienne comme Jean-Pierre DIDIERLAURENT connaissait !

La décision est même maintenue par les mamans de maintenir les crêpes chaudes (les seules de la saison et du massif encore cette année !)

## Samedi 4 février, 14h

Malgré la moto-neige qui tombe en panne à la dernière minute, nous empêchant de peaufiner la piste, tout est prêt et les premières courses ont lieu en commençant par les débutants qui découvrent la piste.

Quelques membres des clubs voisins munis de pelles à neige améliorent la piste car ils ont compris les efforts consentis par tous pour maintenir l'épreuve.

Les dernières courses, avec les plus aguerris, finissent sous le soleil

### Samedi 4 février, 16h

Pendant que les dernières crêpes réconfortent les moins chanceux, les plus forts sont récompensés mais tous les participants au nombre de 160 (un record cette année sur le massif) repartent avec leur sac cadeau mais aussi avec le souvenir d'avoir passé un bel après-midi de ski de fond.

### Samedi 4 février, 18h

Un dernier effort est fait afin de tout ranger et même si la fatigue est là, la satisfaction du devoir accompli est présente chez tous les bénévoles.

Les remerciements et félicitations des autres clubs nous ont fait chaud au cœur !

Il aurait été tellement facile d'annuler la manifestation mais la ténacité et l'expérience de Lionel et la mobilisation de toute notre association a fait le reste.

Bravo à tous et même si le temps libre est compté pour bon nombre d'entre nous, pensons à nos enfants !

Au revoir JEAN-PIERRE

**Patrick GROSJEAN**  
06 70 45 54 14



# Comité des fêtes



Souvenirs souvenirs...les belles années du comité des fêtes sont passées !  
Les nouvelles générations ne sont pas au rendez-vous... trop d'occupations ?

Le comité des fêtes recrute ...en attente de nouvelles idées...

Après la fête, la soirée raclette et le théâtre du 6 avril,  
aucune manifestation n'est programmée...

Cependant, le podium reste disponible à la location.

## Contacts :

Alain DIDIERLAURENT, président

06.27.12.88.01

[didierlaurent.alain@orange.fr](mailto:didierlaurent.alain@orange.fr)

Hervé DURAND, trésorier

06.33.77.10.79



# Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rochesson est un élément indissociable de la vie du centre de secours. Elle est source de convivialité, de cohésion, solidarité et d'amitié au sein du centre. Elle permet de se retrouver ensemble sur des actions festives sociales et sportives.

Les principales recettes servent à financer et améliorer notre quotidien au sein du centre : achats de matériels, financement de nos assurances vers la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et des différents repas notamment le repas de Ste Barbe....

Au cours de l'année 2023, les pompiers ont pu partager de bons moments de cohésion en effectuant un week-end de ski à Métabief au mois de mars, mais aussi, à l'issue de la cérémonie du 8 mai, en partageant un repas avec l'ensemble des pompiers actifs, retraités et des familles.

Cette année 2024 est marquée par l'élection d'un nouveau bureau. En effet, après 7 années passées au poste de Présidente, il était temps pour moi de laisser la place à un nouveau président. Fabien FRANCOIS a été élu à l'unanimité à ce poste.

Toutes mes félicitations Fabien.

Enfin je voudrais remercier l'ensemble des Rochenats pour leur générosité lors de la vente de notre calendrier.



*Président,*  
**Fabien FRANCOIS**

06.20.76.50.24

[fabien.francois88@gmail.com](mailto:fabien.francois88@gmail.com)

*Secrétaire,*  
**Murielle CLAUDEL**



# Croix Rouge Française Antenne La Moselotte

## ■ NOTRE ANTENNE

Elle dépend de la Délégation Départementale d'ÉPINAL.

Elle a son siège à l'Espace Jules Ferry à SAULXURES SUR MOSELOTTE.

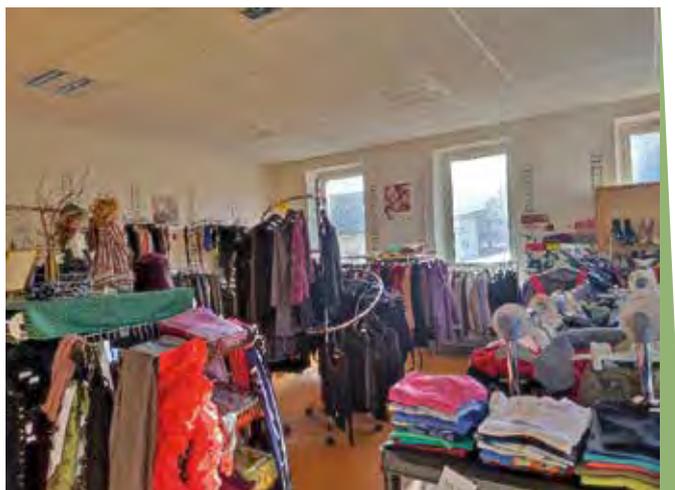
Claudine FRITZ nouvelle responsable depuis 2022, assure une permanence le samedi matin.

L'antenne compte 15 bénévoles. Elle cherche à en accueillir d'autres !

Le rôle de la Croix-Rouge est de venir en aide aux personnes en difficulté à l'international au national ou localement. Aide à l'UKRAINE en 2022 avec accueil de réfugiés et collectes de matériel et vêtements.

Notre trésorerie est régionale et fait l'objet d'un rapport mensuel.

## ■ LA VESTIBOUTIQUE



Elle est ouverte à tous : le vendredi et le samedi de 9h 30 à 11h30

Des vêtements de seconde main sont proposés à la vente à très bas prix.

C'est une façon solidaire et économique d'aider l'association.

Vous pouvez nous apporter des vêtements propres et en bon état. Nous prenons aussi du linge de maison. Venez aussi pour acheter car c'est un petit magasin où vous pouvez trouver votre bonheur !

Les bénéficiaires servent en partie à financer nos actions sociales :

- Bons de carburant ou de gaz,
- Aide au paiement de factures (en concertation avec les services sociaux),
- Possibilité d'aides aux vacances pour des enfants de familles en difficulté (sollicitées par les assistantes sociales).



N'oublions pas que la Croix-Rouge est présente partout où il y a des catastrophes des guerres et que par votre participation locale, vous contribuez à l'aide internationale.

### Antenne Croix-Rouge La Moselotte

Espace Jules Ferry.

SAULXURES SUR MOSELOTTE

*Permanence le samedi matin.*

Tél : 03.55.22.00.31 (samedi)

si urgence : 06.75.82.08.51



# Les Restos du Cœur



12, chemin du Daval  
88120 VAGNEY  
03.29.24.37.34  
[ad88.vagney@restosducoeur.org](mailto:ad88.vagney@restosducoeur.org)

« Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur ».

Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

## L'accueil est la première mission sociale des Restos du Cœur !

La relation de confiance tissée pendant l'entretien ou l'inscription est très importante, car franchir la porte des Restos est une démarche difficile pour beaucoup de personnes ou familles.

Le centre des RESTOS du Cœur de VAGNEY accueille et inscrit les familles tout au long de l'année selon les besoins.

Cet été, nous avons accueilli **86** familles, soit **180** personnes provenant des 12 communes environnantes. Aussi, la Communauté de Communes CCHV a mis en place depuis octobre 2022, une navette qui prend en charge des bénéficiaires de Saulxures et Thiéfosse, soit le mercredi ou le vendredi pour un coût de 1€ par famille aller et retour. Nous la remercions très sincèrement.

Une trentaine de bénévoles, répartis sur toute la semaine, du lundi au samedi (jours fériés compris) assure la préparation et la distribution des dotations aux familles selon leur composition.

Mais leur mission est beaucoup plus importante pour les personnes accueillies car ils sont à l'écoute de leurs soucis, de leurs besoins et dans la mesure du possible, ils les orientent vers des services publics ou structures institutionnelles ou vers nos partenaires extérieurs de proximité.



Ouverture du lundi au samedi  
de 9h à 10h30

A titre d'information deux enfants sont partis en colonie de vacances et 2 familles ont pu partir une semaine, l'une en individuelle et la seconde en accompagnée (c'est à dire dans un centre de vacances avec d'autres familles). Une belle réussite !

Les Restos du Cœur de VAGNEY remercient très chaleureusement les commerçants locaux (supermarchés, boulangeries, commerces divers) ainsi que les agriculteurs pour leur générosité quasiment journalière, de même que chacun d'entre vous pour votre participation lors des collectes : la départementale en octobre et la nationale en mars.

Un grand merci également aux communes qui sont à notre écoute et qui nous aident d'une manière ou d'une autre.

*L'équipe de Bénévoles  
du centre des Restos du Cœur de VAGNEY.*

« On compte sur vous » fait plus que jamais écho !



Bonjour à vous tous, habitants de Rochesson et de ses environs proches. Au travers de ce bulletin municipal et de cet article annuel en particulier, c'est l'occasion pour nous, bénévoles de l'association ADMR du ban de Vagney, de maintenir une relation privilégiée avec vous, vos familles et plus particulièrement nos aînés.

Le domaine d'intervention de nos salariées est vaste et nécessaire pour apporter à chacun de nos bénéficiaires un peu de (ré)confort, et pour certains, parfois même, leur permettre de continuer à rester chez eux.

## ■ LES CHIFFRES

Au quotidien, les services apportés sont nombreux. En 2023, pour l'aide au ménage, à la toilette et pour la convivialité individuelle, nos **15** employées auront effectué en tout **15 000** heures de travail auprès de **250** à **300** bénéficiaires.

Pour le portage de repas, nous en avons livré plus de **1 000** au cours de chaque mois de l'année qui peuvent couvrir, selon les demandes, tous les jours de la semaine. **75** personnes auront bénéficié de ce service en 2023. Et pour cela, nous parcourons au moins **1 200** km par mois sur les **9** communes de notre secteur : Basse-sur-le-Rupt, Cleurie, La Forge, Gerbamont, Rochesson, Saint Amé, Sapois, le Syndicat et Vagney.

FILIEN, la téléassistance à domicile, est en service auprès de **55** personnes à ce jour, là encore pour plus de sécurité au quotidien dans les foyers bénéficiaires de ce service.

## ■ L'ANIMATION

Un autre domaine d'activités, très important lui aussi pour maintenir le lien avec nos aînés : l'animation. Avec Hélène, notre animatrice professionnelle, et une équipe dynamique de 3 bénévoles de l'association (Rolande, Françoise, Catherine), c'est une après-midi très agréable qui attend la douzaine de personnes présentes un mardi sur deux.

Ce service est ouvert à tous et les bénéficiaires sont transportés gracieusement depuis leur domicile (si besoin). La participation globale pour les activités n'est que de 3 euros par personne. Et elles sont variées : des jeux, de la danse assise, des sorties en calèche / voie verte, des rencontres intergénérationnelles ou encore un atelier cuisine, un loto ...

A chaque séance, il y a bien sûr un goûter, mais en réalité, c'est bien plus que cela qui est partagé ! Cette joyeuse parenthèse offre beaucoup de plaisir à chaque membre du groupe, qui repart ainsi réconforté pour affronter les jours suivants.

Plus globalement, à l'association composée de 13 membres bénévoles, c'est toute l'organisation des activités annuelles qui est développée au cours de nos réunions bimestrielles. Nous proposons à tous nos bénéficiaires une sortie annuelle au restaurant (en mai

*Petit goûter après l'activité du jour*



2023 c'était au Lido à Gérardmer) et en fin d'année chacun reçoit un paquet de papillotes en cadeau.

La vente de fleurs à l'occasion de la fête des mères et de nos calendriers en fin d'année permet une rentrée d'argent non négligeable pour financer en partie nos actions de convivialité tout au long de l'année. Merci pour votre accueil dans ces actions.

Enfin, il nous tient à cœur de ne jamais oublier notre groupe de salariées. Elles vont dans vos foyers, tout au long de l'année, en faisant un travail de grande qualité avec compétence et professionnalisme tous les jours de l'année.

Qu'elles en soient ici publiquement remerciées.

**TISSERAND Annette**

03.29.24.70.48

[info.vagney.fede88@admr.org](mailto:info.vagney.fede88@admr.org)



# Liste des Associations

## ■ AMICALE POMPIERS

Fabien François  
06 20 76 50 24  
fabien.francois@gmail.com

## ■ AMICALE SCOLAIRE

Mme GERARD Mariette  
06 66 00 72 29  
Mirtyle.bm@gmail.com

## ■ ASSOCIATION FAMILIALE

Mme FEBVAY Virginie  
06 78 64 13 24  
febvay.virginie@orange.fr

## ■ CHASSE

M. SZCZYRK Denis  
03 29 22 09 99

## ■ COMITÉ JUMELAGE

Mme BERTIN Éliane  
03 29 61 76 07  
jumelage.megrit-rochesson@orange.fr

## ■ COMITÉ DES FÊTES

M. DIDIERLAURENT Alain  
03 29 61 77 53 – 06 27 12 88 01  
didierlaurent.alain@orange.fr

## ■ F.N.A.T.H.

M. FELMANN André  
03 29 61 73 71  
a.fell@laposte.net

## ■ FOYER SKI DE FOND

M. GROSJEAN Patrick  
06 70 45 54 14  
pgrosjean@wanadoo.fr

## ■ LA ROCHE FLEURIE

Mme JOANNES M Claire  
03 29 61 77 76 – 06 20 10 81 99  
jeanpierre.joannes@sfr.fr

## ■ LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Michel AUBRIAT  
03 29 24 80 88

## ■ LES MONTS DE L'UTOPIE

Mme Brigitte CLAUDEL  
06 73 54 05 25  
Lesmontsdelutopie@gmail.com

## ■ SOCIÉTÉ DE PÊCHE

M. CREUSAT Jean-Marie  
06 36 10 64 33  
creusat.jmc@gmail.com

## ■ T.R.R.U.C.

M. DIDIERLAURENT Robert  
06 09 28 49 54  
robert.didierlaurent@orange.fr

## ■ UNION MUSICALE

M. POIROT Philippe  
03 29 22 25 83  
laetitiaphilippe2@hotmail.fr

## ■ AMICALE DONNEURS SANG

Mme PERRIN Marie- Reine  
03 29 61 78 31  
Contact à VAGNEY : Mme MOUGEL Françoise  
06 70 41 00 35  
narcisse.mougel@orange.fr

## ■ ASSOUPLINE

Madame MAXEL Marie Claire  
03 29 24 76 72  
m-c.maxel@orange.fr

## ■ SKI CLUB

M. DIDIERLAURENT Lionel  
03 29 61 99 77  
didierlaurentlionel@orange.fr

## ■ ADMR

Mme TISSERAND Annette  
03 29 24 70 48  
info.vagney.fede88@admr.org

## ■ UNC DU BAN DE VAGNEY

Contact : M. MOUGIN Jacques  
03 29 24 72 90  
jacquesmougin@orange.fr

## ■ MARCHÉ POPULAIRE

M. Thierry DEL AGUILA  
06 15 19 42 18  
M. Dominique PETIN  
06 98 76 00 30  
marche.populaire.rochesson@laposte.net



# Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Vagney et environs

Le bulletin municipal est l'occasion pour notre amicale de remercier, au nom des malades, les 700 personnes qui ont donné leur sang au cours des 7 collectes organisées sur notre territoire en 2023

Malheureusement, 2023 ne nous a pas encore permis de retrouver le nombre de donateurs « d'avant COVID » Les chiffres sont importants mais **L'ESSENTIEL EST DE PERMETTRE À TOUS LES MALADES EN ATTENTE DE PRODUITS SANGUINS D'OBTENIR LE TRAITEMENT QUI LEUR PERMETTRA DE GUÉRIR ET DE RETROUVER UNE SANTÉ MEILLEURE.**

Les nouveautés récentes instaurées par l'Établissement Français du Sang à savoir :

- la prise de rendez-vous via l'application <https://mon-rdv-dondesang.efs-sante.fr> est relativement peu utilisée. Toutefois l'attente des donateurs sans rendez-vous est limitée et ne pénalise personne
- Maintenant les collectes de sang sont le plus souvent sous la responsabilité d'une Infirmière qui, à tout moment, peut contacter un médecin. Cela fonctionne bien.

Voici le calendrier des collectes de sang 2024 dont l'organisation matérielle est confiée à notre amicale :

#### A SAINT-AMÉ

- Mercredi 7 février,
- vendredi 31 mai
- lundi 29 juillet et lundi 9 décembre

#### A VAGNEY

- Jeudi 4 avril,
- lundi 19 août,
- lundi 14 octobre.

Les collectes se déroulent de 8h30 à 12h et de 16h à 19h30. (N'oubliez pas votre pièce d'identité)

## LE DON DU SANG :

UNE PAUSE SOLIDAIRE QUI FAIT DU BIEN

UNE HEURE POUR SOI, UNE BELLE ACTION POUR EUX

ENSEMBLE ENGAGEONS-NOUS POUR LE DON DU SANG

MERCI AUX NOUVEAUX DONNEURS DE RENOUVELER LEUR GESTE GÉNÉREUX.



La Présidente,  
Françoise MOUGEL  
06.70.41.00.35  
[narcisse.mougel@orange.fr](mailto:narcisse.mougel@orange.fr)



# Amicale des Anciens combattants de Rochesson

## ■ NOS ACTIVITÉS 2023

- 8 mai : rassemblement place Marcel Perrin suivi de la cérémonie au monument aux morts pour l'anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945.
- 18 juin : anniversaire de l'appel du Général De Gaulle place Marcel Perrin
- 23 septembre : cérémonie des combats du maquis de Noiregoutte et de la Piquante Pierre
- 11 novembre : armistice 1918 et anniversaire de la libération de ROCHESSON.  
Assemblée générale de notre association et repas pris en commun.  
Cérémonie religieuse à VAGNEY, puis au monument aux morts à ROCHESSON.

Remerciements à l'équipe municipale, à notre président et notre porte-drapeau, aux pompiers, à la musique Rochenatte pour ses prestations aux cérémonies, aux enfants de l'école de ROCHESSON et leurs institutrices. Merci également à toutes les personnes présentes à ces cérémonies du souvenir afin que nous n'oublions pas les hommes et les femmes qui ont donné leur vie pour que nous puissions vivre libres.

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein de notre amicale notamment les anciens combattants 39/45, Algérie, Indochine et opérations extérieures, ainsi que toutes personnes désirant entretenir le souvenir avec nous, je vous invite à prendre contact avec :

**M. AUBRIAT, Michel**  
Président, 03.29.24.80.88

**M. DEL AGUILA Thierry**  
06.15.19.52.18  
[thierrydelaguila88@gmail.com](mailto:thierrydelaguila88@gmail.com)



## Union Nationale des Combattants du Ban de Vagney

Malgré leur âge avancé, les anciens de l'UNC restent fidèles à leur engagement de solidarité et d'entretien de la mémoire en participant aux différentes cérémonies patriotiques organisées devant les Monuments aux Morts des communes de BASSE-SUR-LE-RUPT, GERBAMONT, SAPOIS, ROCHESSON, THIÉFOSSÉ ET VAGNEY où habitent nos adhérents ainsi qu'à la stèle de La Piquante Pierre.

De plus, nous étions nombreux à participer à l'hommage national annuel à toutes les victimes civiles et militaires en Afrique du Nord qui a eu lieu le 5 décembre 2023 à THIÉFOSSÉ.

L'assemblée générale qui s'est déroulée le 12 mars 2023 à SAPOIS en présence d'Oswald CALEGARI, président vosgien et vice-président national délégué de l'U N C

a été l'occasion de resserrer les liens qui nous unissent bien que nos rangs, hélas, se soient éclaircis avec les décès de Michel PIERRAT, Daniel POIROT, Yves LEBAS, Michel VILLAUME, Michel MATHIEU, René EBERLIN, Bernard RICHARD, Michel ANTOINE et Jean-Claude MOREL. Dans cette liste, figurent particulièrement les noms de nos 2 porte-drapeaux : Michel VILLAUME, renversé sur un passage pour piétons et René EBERLIN, le Rochenat bien connu, fidèle à cette noble mission depuis la création de la section en 1965. Nous ne les oublierons pas.

**MOUGIN Jacques**  
03.29.24.72.90  
[jacquesmougin@orange.fr](mailto:jacquesmougin@orange.fr)

## Association départementale des Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins Des Vosges

SECTION VAGNEY - BASSE SUR LE RUPT - GERBAMONT - ROCHESSON - SAPOIS



La perte de son conjoint est une épreuve douloureuse et traumatisante, qu'elle soit prévue ou pas.

Lorsque cela arrive, vous vous retrouvez tout seul ou toute seule du jour au lendemain, avec tous les problèmes du quotidien à gérer.

Notre association, la FAVEC (Face au Veuvage, ensemble, continuons) est là pour aider tous les conjoints survivants.

Nous sommes là, pour accueillir, écouter, renseigner, aider les veuves et les veufs dans leurs démarches, dès le décès bien sûr, mais également après.

Nous vous aidons à remplir vos dossiers, notamment les dossiers de réversion, et tout cela gratuitement bien entendu. Nous sommes tous et toutes des bénévoles.

La FAVEC existe en France depuis 1949, dans les Vosges depuis 1975, notre association est reconnue d'utilité publique depuis 1956. Nous défendons nos droits, acquis depuis 1949.

Nous entendons souvent que la pension de réversion est une aide donnée aux veufs et veuves, **NON**, la pension de réversion s'inscrit dans la continuité d'une obligation légale de solidarité au sein du couple, le mariage expliquant cette obligation.

Mais il faut savoir que les réversions ne sont pas données automatiquement, il faut les demander.

Adhérer à l'association des Conjointes Survivants, ce n'est pas uniquement rejoindre une association locale pour avoir la possibilité de participer aux activités, mais c'est aussi et surtout reconnaître que la FAVEC est une institution nécessaire à la vie démocratique de notre pays, puis qu'elle a vocation de représenter tous les veufs et veuves et Orphelins résidant sur notre territoire et à défendre leurs intérêts.

*Présidente :*

**Chantale LOVATO**

26 A Route de Bréhavillers - 88120 LE SYNDICAT

Tél : 06.20.15.62.26 - 03.29.61.27.05

E Mail : [conjointes.survivants88@gmail.com](mailto:conjointes.survivants88@gmail.com)

# La F.N.A.T.H.

La F.N.A.T.H. (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) Section de VAGNEY et ses environs a tenu son assemblée générale le 11 mars 2023 à la salle de conseil de THIÉFOSSE. Nous remercions tous les maires ou représentants des communes, ainsi que le président départemental qui nous ont fait l'honneur d'y participer.

Pour mémoire, notre section représente les communes de VAGNEY, LE SYNDICAT, SAINT AMÉ, CLEURIE, SAPOIS, ROCHESSON, BASSE- SUR- LE- RUPT, GERBAMONT et THIÉFOSSE. Notre association a participé à THIÉFOSSE en fête, ce qui a permis d'écouter les interrogations de certains sur leurs problèmes de la vie concernant les accidents du travail, la maladie professionnelle le handicap, le burn-out. A savoir, lorsqu'une personne est en perte d'autonomie, celle-ci peut bénéficier de la carte mobilité inclusion qui a pour but de faciliter ses déplacements.

La F.N.A.T.H. renouvelle son engagement pour favoriser l'emploi des personnes handicapées, œuvre également pour améliorer le sort des accidents de vie concernant les victimes de pesticides. Notre secrétaire départementale s'est vu remettre la médaille du travail pour ses 37 années de présence.

Le bureau départemental reste ouvert au public du mardi au jeudi de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h30 au 03.29.82.53.02 ou [fnath.vosges@wanadoo.fr](mailto:fnath.vosges@wanadoo.fr)

Nous pouvons vous proposer une complémentaire santé avec la mutuelle MMC, ou la MATH PREVARIS.



Association  
des accidentés de la vie

Association reconnue d'utilité publique

## CONTACT

*Le président*

André FELLMANN

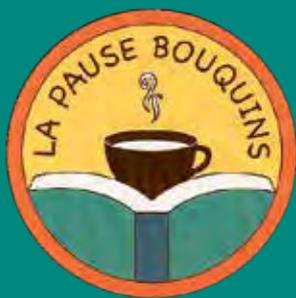
03.29.61.73.71

[a.fell@laposte.net](mailto:a.fell@laposte.net)



Assemblée générale du 11 mars 2023





# BOUQUINERIE

Associative et Solidaire

**Donnez une seconde vie aux livres**

L'équipe des bénévoles vous accueille dans un lieu convivial où vous trouverez un large choix de livres d'occasion à petits prix, y compris en langues étrangères.



**ENTRÉE LIBRE**

**Les mercredis, jeudis et vendredis de 15h30 à 18h30**  
**Les samedis de 10h à 12h**  
(à partir de septembre 2023)



La Cour des Loisirs  
Ancienne école publique de Zainvillers  
1 rue Aristide Briand  
88120 VAGNEY

lapausebouquins@gmail.com  
Tel : 06 70 23 35 21



# BULLETIN D'INFORMATION

## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES



**SERGE RENAUX**

PRÉSIDENT  
DU S.D.E.V.

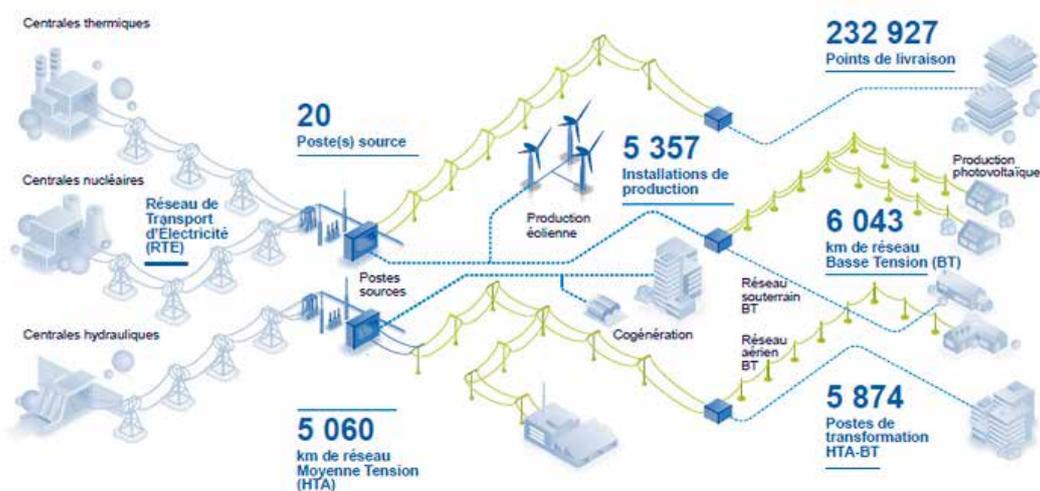
### LES MISSIONS DU S.D.E.V.

#### HISTORIQUE

Créé en décembre 1994, le **Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (S.D.E.V.)** est un **établissement public de coopération intercommunale** chargé d'organiser et de **gérer le service public de distribution d'énergie électrique** sur le territoire de l'ensemble des 507 Communes Vosgiennes (373 380 habitants).

**Propriétaire des réseaux haute tension de catégorie A (20 000 volts) et basse tension (400/230 volts)**, il en a confié la **gestion** (plus de 11 000 km et près de 5 900 postes de transformation) à l'**entreprise ENEDIS**, dont il contrôle annuellement l'activité.

#### Le réseau public de distribution d'électricité



[ Extrait du CRAC 2022 - ENEDIS ]

Depuis 2008, le Syndicat exerce également les missions de **maîtrise d'ouvrage** sur le réseau électrique, et notamment :

- des travaux d'enfouissement (dissimulation par la mise en souterrain) pour les communes (rurales et urbaines)  
**En 2022** : 44 enfouissements : 7 010 000 €
- des travaux d'extension (prolongement d'une ligne existante) dans les communes rurales  
**En 2022** : 114 extensions : 2 460 000 €
- des travaux de renforcement (amélioration du réseau en vue d'obtenir une qualité d'électricité satisfaisante pour les usagers)  
**En 2022** : 18 renforcements : 2 380 000 €
- des travaux de sécurisation (remplacement progressif des fils nus par des réseaux aériens torsadés ou souterrains)  
**En 2022** : 9 sécurisations : 445 000 €

## LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

### BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le travail mené ces deux dernières années, sur les orientations et la réalisation du **premier Schéma Directeur des IRVE validé en France**, a permis de mettre en service **38 bornes de recharge dans 29 communes** du département depuis le mois d'août 2022.



### CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Ce nouveau service permet au S.D.E.V. de proposer aux communes qui le souhaitent des prestations de Conseil en Energie Partagé (CEP).

Il s'inscrit pleinement dans les **actions en faveur de la transition énergétique** par l'**aide** qui peut être apportée aux collectivités pour **réaliser des économies d'énergie**.

### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le S.D.E.V. propose à ses communes membres d'assurer la **continuité et la qualité du service d'éclairage public**, en leur apportant son expertise pour **optimiser la gestion de leur réseau**, dans les domaines de :

- l'investissement : maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations  
**En 2022** : 5 rénovations : 232 000 €
- la maintenance préventive et curative de ces installations  
**Actuellement** : 23 000 points lumineux sur 187 communes





*Les sapeurs-pompiers*



*Les décorations de l'été*



*Préparatifs pour le repas des aînés*

*Les serveurs au repas de la Saint-Blaise*



*Randonnée de la Roche Fleurie au Gazon du Faing*



